



European Asylum Support Office

EASO Programme de travail 2016

Septembre 2015

SUPPORT IS OUR MISSION



EASO Programme de travail 2016

Septembre 2015

SUPPORT IS OUR MISSION

Programme de travail 2016 de l'EASO

1. Priorités de l'EASO en 2016	5
1.1. Introduction	5
1.2. Mission de l'EASO	6
1.3. Principes de l'EASO	7
1.4. Indicateur de performance clé de l'EASO	7
1.5. Priorités de l'EASO pour 2016	7
2. Aide permanente	9
2.1. Formation de l'EASO	9
2.2. Aide à la gestion de la qualité	11
2.3. Informations sur les pays d'origine (COI)	13
2.4. Coopération avec les membres des juridictions	15
2.5. Activités de l'EASO sur les groupes vulnérables	16
2.6. Projet sur la collecte d'informations concernant le phénomène de facilitation des mouvements secondaires durant la procédure de détermination de l'asile, en Allemagne et en Suède	17
3. Soutien opérationnel	18
3.1. Soutien opérationnel	18
3.2. Réserve d'intervention «asile»	20
3.3. Liste des langues disponibles de l'EASO	21
3.4. Activités de traitement commun	22
3.5. Solutions techniques pour les systèmes d'asile et d'accueil	23
3.6. Aide pour l'accueil	24
3.7. Relocalisation	25
3.8. Retour et intégration	26
4. Aide à l'information et à l'analyse	28
4.1. Système d'information et de documentation (SID)	28
4.2. Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE	29
4.3. Système d'alerte précoce et de préparation	30
5. Dimension externe	32
5.1. Aide aux pays tiers	32
5.2. Réinstallation	33
6. Programme horizontal	35
6.1. Réseau de Dublin	35

7. Réseau de coopération et organisation interne de l'EASO	36
7.1. Réseau de coopération de l'EASO	36
7.1.1. Coopération avec le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne	36
7.1.2. Coopération avec le HCR et d'autres organisations internationales	37
7.1.3. Coopération avec les agences de l'UE et les agences JAI	37
7.1.4. Coopération avec le monde universitaire et les membres des juridictions	38
7.2. Forum consultatif	39
7.3. Structure organisationnelle de l'EASO en 2016	41
7.4. Communication de l'EASO	42
7.5. Administration de l'EASO	44
7.5.1. Synoptique des effectifs et du budget de l'EASO pour 2016.....	45
Liste des abréviations.....	48
Annexes	49
Liste indicative des contrats publics et engagements juridiques de l'EASO, en 2016	49
Liste des publications et traductions de l'EASO, en 2016	53

1. Priorités de l'EASO en 2016

1.1. Introduction

Ces dernières années, des progrès importants ont eu lieu dans le développement du régime d'asile européen commun (RAEC) en vue d'élaborer des instruments de soutien politiques, juridiques et financiers dans le domaine de l'asile.

Dans la seconde phase du RAEC, les instruments de l'Union européenne (UE) fournissent la base juridique autorisant une plus grande harmonisation et établissent des normes de qualité supérieure permettant de garantir des statuts uniformes d'asile, un niveau commun élevé de protection et des caractéristiques communes des procédures d'asile pour ceux qui ont besoin d'une protection internationale. De surcroît, les orientations stratégiques pour l'évolution future du domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI) adoptées par le Conseil européen en juin 2014 ⁽¹⁾ définissent les objectifs et les priorités en la matière, appelant au renforcement du rôle de l'EASO, notamment dans la promotion d'une application cohérente de l'acquis. De plus, les communications de la Commission intitulées «Faire de l'Europe ouverte et sûre une réalité» ⁽²⁾ et «On the work of the Task Force Mediterranean» ⁽³⁾ (communication sur les travaux menés par la task-force pour la Méditerranée) identifient des actions pertinentes dans les domaines de compétence de l'EASO. Enfin, le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020, incluant le nouveau Fonds «Asile, migration et intégration», constitue la base du soutien financier de l'UE en matière d'asile, y compris les dotations aux agences de l'UE.

À la suite des récents incidents tragiques en Méditerranée, le 20 avril, à l'occasion de la session conjointe des ministres des affaires étrangères et de l'intérieur, le commissaire Avramopoulos, chargé des affaires intérieures et de la citoyenneté, a présenté un plan en 10 points exposant les actions à entreprendre immédiatement en réponse à la crise en Méditerranée. Le 23 avril, le Conseil européen a publié une déclaration ⁽⁴⁾ exposant diverses mesures — dont plusieurs impliquent l'EASO — et visant à éviter toute nouvelle perte en vies humaines en mer et à s'attaquer aux causes profondes de la détresse humaine à laquelle l'UE est confrontée. Cette déclaration a été suivie d'une résolution du Parlement européen, quelques jours plus tard ⁽⁵⁾. Le 13 mai, la Commission européenne a adopté l'agenda européen en matière de migration ⁽⁶⁾, qui présente une série de mesures que l'UE doit prendre afin d'établir une approche cohérente et globale, destinées à profiter des avantages de la migration et à relever les défis qui en découlent. En outre, les conclusions du Conseil européen des 25 et 26 juin et la réunion du Conseil JAI du 20 juillet répertorient un certain nombre d'activités supplémentaires pour l'EASO, dont la relocalisation d'urgence de 40 000 demandeurs d'une protection internationale de Grèce et d'Italie, la mise en place de l'accueil et de la réinstallation de 20 000 personnes nécessitant une protection, les premières structures d'accueil dans les États membres en première ligne, avec le soutien actif des experts des États membres et de l'EASO, et la coordination de la mise en œuvre de dispositions relatives au «pays d'origine sûr» dans la directive sur les procédures d'asile. L'EASO aura un rôle accru dans le suivi du RAEC, l'établissement d'un nouveau réseau dédié d'autorités d'accueil, un projet pilote sur l'accueil partagé, le développement de critères de qualité pour les centres d'accueil en coopération avec la Commission, le mécanisme de centralisation des informations nationales des pays d'origine, la création d'un réseau de Dublin pour faciliter la communication et la coordination entre les unités de Dublin et les questions liées à Dublin, un projet avec l'Allemagne et la Suède sur le phénomène des mouvements secondaires.

À cet égard, en 2016, l'EASO continuera à jouer un rôle central en tant que centre d'expertise en matière d'asile. L'Agence aidera les États membres et les pays associés participant à l'EASO ⁽⁷⁾, ainsi que les institutions de l'UE, à

⁽¹⁾ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/ec/143478.pdf

⁽²⁾ COM(2014) 154 final (http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/e-library/documents/basic-documents/docs/an_open_and_secure_europe_-_making_it_happen_fr.pdf).

⁽³⁾ COM(2013) 869 final (http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/docs/20131204_communication_on_the_work_of_the_task_force_mediterranean_en.pdf).

⁽⁴⁾ Réunion extraordinaire du Conseil européen, 23 avril 2015 (déclaration: <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/04/23-special-euco-statement/>). Cette partie de l'agenda européen en matière de migration intègre et développe les initiatives figurant sur la feuille de route présentée par la Commission pour donner suite à la déclaration du Conseil européen du 23 avril.

⁽⁵⁾ <http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2015/2660> (RSP).

⁽⁶⁾ COM(2015) 240 final.

⁽⁷⁾ Pour les besoins de ce document, les États membres de l'UE et les pays associés (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) participant à l'EASO sont conjointement dénommés les «pays UE+»

poursuivre ces objectifs par l'intermédiaire de mesures de coopération pratique, l'expertise, des analyses communes, des études et la contribution aux politiques fondées sur des éléments concrets.

Le programme de travail annuel de l'EASO expose les priorités, les objectifs et les activités à exécuter par l'EASO conformément aux tâches assignées. Le programme de travail traduit la stratégie de l'organisation en objectifs annuels et sert de base pour la planification budgétaire annuelle par activité.

Le programme de travail 2016 s'inscrit dans le cadre général défini dans le programme de travail pluriannuel 2016-2018 de l'EASO, qui englobe le contexte stratégique et les objectifs de l'EASO pour cette période. Les activités prévues dans ce document servent de base à la préparation des estimations relatives aux recettes et aux dépenses et au tableau des effectifs.

Le programme de travail 2016 est structuré en six sections définissant les principaux domaines de travail de l'EASO: aide permanente; soutien opérationnel; information et analyse; dimension extérieure; et le réseau de coopération et l'organisation interne de l'EASO. Les listes indicatives des procédures de passation de marchés publics et des publications et traductions sont intégrées en tant qu'annexes au programme de travail.

Le programme de travail 2016 de l'EASO constitue la décision de financement cadre pour la mise en œuvre des activités identifiées. Il prévoit, pour chaque activité, des indicateurs de performance, un calendrier indicatif et les ressources humaines et financières allouées.

Néanmoins, compte tenu de la nature des travaux de l'EASO et de la nécessité de répondre en temps opportun et de manière proactive à des scénarios, circonstances et priorités changeants, le conseil d'administration autorise le directeur exécutif à décider de changements à apporter au programme de travail 2016, y compris ses implications financières, et à conserver la flexibilité nécessaire pour répondre en conséquence à ces scénarios changeants. La mise en œuvre du programme de travail demeure la responsabilité du directeur exécutif.

La Commission européenne, les agences JAI et le forum consultatif ont été consultés au cours de la phase d'élaboration du présent document. Des contributions ont été reçues sur les grandes lignes du programme de travail, venant de la Commission, de différentes organisations de la société civile (Institut international de droit humanitaire, Save the Children, Evangelische Kirche in Deutschland, Forum Réfugiés-COSI, Association européenne de défense des droits de l'homme, Asylum Research Consultancy et le Conseil néerlandais pour les réfugiés) et des agences JAI. Toutes les contributions reçues ont été, dans la mesure du possible, dûment prises en compte lors de la préparation du programme de travail.

La mise en œuvre du programme de travail 2016 prendra également en considération les conclusions et recommandations tirées dans le cadre de l'évaluation externe entreprise en 2014 et en 2015.

Compte tenu des nombreux changements qui se sont produits ces derniers mois, avec de nombreuses implications et tâches supplémentaires pour l'EASO, les tâches supplémentaires assignées à l'Agence devraient être couvertes par des ressources financières et humaines accrues dans le budget modifié de l'UE 2016. Le présent texte du programme de travail intègre toutes les activités supplémentaires confiées à l'EASO, mais ne reflète que la situation actuellement connue des ressources financières et humaines allouées⁽⁸⁾. Les changements escomptés en termes de ressources financières et humaines, s'ils sont confirmés, donneront lieu à l'adoption d'une nouvelle version du programme de travail 2016 de l'EASO.

Le conseil d'administration a adopté le présent programme de travail le 24 septembre, sous réserve de l'avis positif de la Commission européenne. L'avis de la Commission européenne est parvenu le 30 septembre 2015. Le programme de travail est conforme à cet avis.

1.2. Mission de l'EASO

L'EASO a pour mission de contribuer à la mise en œuvre et au développement du régime d'asile européen commun (RAEC) en fournissant un appui et en facilitant, en coordonnant et en renforçant la coopération pratique entre les pays UE+ en tant que centre d'expertise indépendant en matière d'asile.

⁸ COM(2015) 300 – juin 2015.

1.3. Principes de l'EASO

En s'acquittant de sa mission, l'EASO observe les principes suivants:

- fournir en temps opportun un soutien complet aux États membres qui en font la demande;
- stimuler la qualité et l'efficacité des systèmes d'asile et d'accueil des États membres;
- agir en tant que centre d'expertise indépendant et impartial;
- fournir des données précises et à jour, des analyses et des évaluations sur la thématique de l'asile;
- aider les États membres à prendre leurs responsabilités en matière d'asile et à montrer leur solidarité avec les États membres dont les systèmes d'asile sont sous pression;
- faciliter et stimuler des mesures de coopération pratique conjointes et communes dans le domaine de l'asile, en favorisant ainsi la confiance mutuelle entre les États membres;
- fournir une contribution fondée sur des données probantes aux décideurs de l'UE sur l'asile;
- coopérer avec les institutions de l'UE, les agences et organes de l'UE, les organisations internationales et la société civile.

1.4. Indicateur de performance clé de l'EASO

L'indicateur de performance clé général de l'EASO reflète la capacité de l'agence à réaliser les objectifs définis dans son programme de travail annuel.

Par conséquent, l'indicateur de performance clé de l'EASO est représenté par un indicateur qualitatif visant à démontrer l'impact du soutien de l'EASO dans la mise en œuvre cohérente du RAEC. Il prend en compte:

- les tâches fixées dans le règlement portant création de l'EASO, la refonte de l'acquis en matière d'asile et d'autres documents connexes de l'UE, et les progrès de l'EASO dans la mise en œuvre d'activités visant à réaliser ces tâches;
- les demandes formulées par les pays UE+, la Commission européenne, le Conseil de l'UE, le Parlement européen et d'autres institutions, agences et organes de l'UE pour développer et exécuter des activités supplémentaires de l'EASO afin de soutenir la mise en œuvre du RAEC;
- les avis d'évaluation formulés par les pays UE+, la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen, par d'autres institutions, organes et agences de l'UE, et par d'autres partenaires de l'EASO, sur les travaux de l'EASO.

Le programme de travail de l'EASO identifie un certain nombre d'objectifs organisés selon les principes «SMART» (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels). Afin de mesurer la performance de l'EASO, des indicateurs sont élaborés pour chaque objectif ainsi que pour le résultat escompté et le délai.

1.5. Priorités de l'EASO pour 2016

En 2016, l'EASO s'attachera à contribuer à la mise en œuvre efficace, cohérente et appropriée de la refonte de l'acquis européen en matière d'asile, conformément à l'agenda européen en matière de migration et aux conclusions pertinentes du Conseil européen et aux résolutions du Parlement européen mentionnés à la section 1.1. Il est essentiel, pour la poursuite du développement du RAEC, que les régimes d'asile nationaux des pays UE+ soient dotés de capacités suffisantes. L'EASO, en tant que centre d'expertise de l'UE en matière d'asile, jouera un rôle plus central dans la coordination des mesures de renforcement des capacités par le biais d'un soutien opérationnel sur mesure et des activités de coopération pratique, y compris la formation, les informations sur les pays d'origine et les activités sur la qualité, le soutien à la relocalisation et la coordination du redéploiement d'urgence en vertu de l'article 78, paragraphe 3, du TFUE, à partir de l'Italie et de la Grèce. L'EASO renforcera sa capacité en matière de collecte et d'échange d'informations et de documents sur les régimes d'asile, ainsi que son système d'alerte précoce et de préparation. L'EASO s'efforcera de soutenir la dimension extérieure du RAEC conformément à sa stratégie de dimension extérieure, en accord avec la Commission européenne et dans le cadre de la politique de relations extérieures de l'UE.

L'EASO organisera des activités de coopération pratique pour les pays UE+, la Commission européenne et d'autres parties prenantes. La coopération pratique comprendra des conférences, des ateliers, des réunions d'experts et

de réseaux spécialisés, afin de débattre et de prendre des mesures concernant différentes questions importantes pour l'ensemble de l'UE en matière d'asile (par exemple, concernant la politique, la mise en œuvre de la législation de l'UE en matière d'asile, les situations des pays d'origine, les meilleures pratiques, les flux d'urgence etc.). L'EASO rationalisera la méthodologie et les activités afin de promouvoir la coopération pratique en matière d'asile. Il renforcera les synergies au niveau horizontal entre toutes les parties prenantes pertinentes de son réseau de coopération. En outre, il développera davantage son système d'interrogation pour traiter les questions liées aux politiques et pratiques concernant le fonctionnement du RAEC. D'autres efforts seront consacrés à l'implication de la société civile de manière efficace et à l'élargissement de la portée de la communication extérieure de l'EASO.

Les produits, activités et programmes actuels de l'EASO apportent déjà une valeur ajoutée au niveau de l'UE. Ainsi, l'EASO consolidera et développera ses principales activités déjà existantes, mais assurera également la promotion de nouvelles activités selon une approche par étapes.

Objectifs de l'EASO pour 2016

- Participer à la nouvelle approche «Hotspot».
- Soutenir la réinstallation de 20 000 personnes nécessitant une protection et coordonner les mesures de relocalisation convenues au niveau de l'UE, telles que la relocalisation de 40 000 personnes depuis l'Italie et la Grèce.
- Coordonner la mise en œuvre de dispositions relatives au «pays d'origine sûr» dans la directive sur les procédures d'asile, sur la base de la feuille de route établie par la Commission.
- Renforcer le rôle de la formation commune et du perfectionnement professionnel en matière d'asile.
- Améliorer la qualité des processus et décisions en matière d'asile.
- Produire davantage d'informations communes sur les pays d'origine et promouvoir leur utilisation efficace.
- Poursuivre le développement des activités de traitement commun.
- Encourager le dialogue judiciaire en matière d'asile.
- Favoriser une meilleure identification des personnes vulnérables.
- Collecter et échanger des informations et des documents précis et actualisés sur le fonctionnement du RAEC et continuer à développer le système d'alerte précoce et de préparation pour fournir une analyse des tendances.
- Coopérer au développement d'un nouveau processus de suivi systématique de la mise en œuvre du RAEC.
- Mettre en œuvre le projet sur le phénomène des mouvements secondaires vers l'Allemagne et la Suède.
- Fournir un soutien opérationnel complet et opportun aux États membres.
- Promouvoir des conditions d'accueil et des mesures d'intégration appropriées.
- Accroître les synergies entre les pratiques en matière de migration et d'asile, y compris en ce qui concerne le retour des demandeurs d'asile déboutés.
- Favoriser la dimension extérieure du RAEC.
- Promouvoir la participation des membres du réseau de l'EASO sur les questions clés aux niveaux stratégique et horizontal.

2. Aide permanente

2.1. Formation de l'EASO		
<p>EASO Objectif(s)</p>	<p>L'EASO vise à soutenir les pays UE+ dans le développement des connaissances et compétences de leur personnel responsable des questions d'asile par le biais de formations qualitatives communes. Les formations de l'EASO contribuent à la mise en œuvre cohérente du RAEC en soutenant la mise en place d'un niveau de qualité commun dans l'UE. À cette fin, l'EASO suit une approche double: d'une part, il développe un matériel de formation approprié et, d'autre part, il organise des formations fondées sur le concept de formation des formateurs.</p> <p>L'EASO étendra l'utilisation des technologies modernes, des outils de formation et méthodologies didactiques innovants et développera de nouveaux outils de formation fondés sur le matériel existant, adaptables aux besoins spécifiques des pays UE+. Plus particulièrement, l'EASO complétera une migration de son système d'apprentissage en ligne vers une toute nouvelle solution; celle-ci sera plus robuste afin de faire face au nombre croissant de participants aux formations et offrira de nouveaux outils pour développer les méthodologies de formation. L'EASO poursuivra son travail sur le processus de certification européen du programme de formation de l'EASO pour aider les pays UE+ à s'assurer que leur personnel responsable des questions d'asile dispose de la formation requise conformément aux dispositions de la directive relative aux procédures d'asile (APD), ainsi que des connaissances et compétences appropriées. La certification du programme de formation de l'EASO sera développée sans préjudice des procédures et systèmes nationaux.</p> <p>L'EASO collaborera avec d'autres agences de l'UE, notamment Frontex, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et le Collège européen de police (CEPOL), dans le domaine de la formation. À cet égard, l'EASO continuera de s'impliquer dans l'élaboration, l'actualisation ou la prestation de formations sur des thématiques communes telles que les droits fondamentaux et la traite des êtres humains.</p> <p>Une attention particulière sera accordée, en étroite coopération avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), aux questions liées aux personnes vulnérables, à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle. L'EASO continuera à s'assurer que les questions de genre sont prises en compte dans l'ensemble du matériel de formation.</p> <p>L'EASO évaluera l'impact et l'efficacité de ses activités de formation dans les pays UE+.</p> <p>De nouveaux outils de formation seront développés, tandis que les systèmes de certification et d'accréditation du programme de formation de l'EASO seront mis en œuvre, et la qualification sectorielle internationale sera examinée.</p>	
<p>Nouveautés en 2016</p>	<p>L'EASO complétera la migration du système d'apprentissage en ligne vers une nouvelle solution. L'EASO entreprendra l'évaluation de l'impact et de l'efficacité de ses activités de formation dans les pays UE+. De nouveaux outils de formation seront élaborés, tandis que le système de certification sera établi.</p>	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
<p>Dispenser au moins 12 séances de formation des formateurs de l'EASO.</p>	<p>T1-T4</p>	<p>Nombre de séances de formation des formateurs dispensées. Nombre de nouveaux formateurs formés. Niveau de satisfaction des personnes formées.</p>

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Dispenser au moins deux séances de formation des formateurs régionales.	T1-T4	Nombre de séances de formation des formateurs dispensées. Nombre de nouveaux formateurs formés. Niveau de satisfaction des personnes formées.
Fournir un appui d'expert aux pays UE+ dans la mise en œuvre des formations de l'EASO au niveau national.	T1-T4	Nombre d'agents nationaux formés. Nombre de séances de formation nationales dispensées par l'EASO sur sa plate-forme d'apprentissage en ligne. Nombre de modules traduits mis en œuvre sur la plate-forme d'apprentissage en ligne de l'EASO.
Réviser au moins trois modules d'analyse des besoins pour actualisation et/ou amélioration.	T1-T4	Nombre de révisions. Nombre de mises à jour/d'améliorations de modules lancées. Nombre de mises à jour/améliorations de modules mises en œuvre sur la plate-forme d'apprentissage en ligne. Nombre de rapports de mise à jour/amélioration de modules.
Développer au moins un module de formation ou un autre outil de formation adaptable aux besoins spécifiques des pays UE+.	T1-T4	Nombre de modules de formation ou d'outils de formation en cours de développement. Nombre de modules ou d'outils développés et mis à la disposition des pays UE+.
Organiser une réunion annuelle du réseau des formateurs.	T3-T4	Nombre de formateurs assistant à la réunion. Niveau de satisfaction des participants.
Organiser deux réunions de formation des points de contacts nationaux (PCN) de l'EASO.	T2, T4	Nombre de participants présents à la réunion des PCN. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Organiser une réunion annuelle du groupe de référence.	T4	Nombre de participants à la réunion. Utilisation des résultats de la réunion.
Développer au moins 2 manuels de formation de l'EASO.	T1-T4	Nombre de manuels de formation en cours de développement. Nombre de manuels de formation de l'EASO mis à la disposition des pays UE+.
Compléter la migration de la solution d'apprentissage en ligne et des cours existants.	T1-T4	Nouvelle plate-forme d'apprentissage en ligne opérationnelle. Nombre de cours existants disponibles sur la nouvelle plate-forme d'apprentissage en ligne.

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Améliorer le système actuel de collecte des données relatives à la formation (poste de pilotage de la formation) et publier un rapport de formation annuel sur l'utilisation des formations de l'EASO aux niveaux national et de l'UE.	T1-T4	Base de données de formation améliorée. Rapport de formation annuel publié. Utilisation des résultats de l'analyse de la formation actuelle.
Renforcer la mise en œuvre d'une certification et d'une accréditation du programme de formation de l'EASO, y compris l'organisation d'au moins 2 réunions du groupe de travail «Certification et accréditation».	T1-T4	Nombre de réunions d'experts organisées. Développement des résultats d'apprentissage dans tous les modules du programme de formation de l'EASO. Relier les descripteurs des niveaux du cadre européen des certifications à chaque module de l'EASO.
Entreprendre le processus d'évaluation de l'impact et de l'efficacité des activités de formation de l'EASO dans les pays UE+.	T1-T4	Méthodologie d'évaluation de l'impact adoptée. Procédures pour l'évaluation des activités de formation adoptées.
Ligne budgétaire et montant alloué	3201 Formation: 1 300 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre de formation, de qualité et d'expertise 5 AD, 0,2 AST, 3 AC	

2.2. Aide à la gestion de la qualité

EASO Objectif(s)	<p>Conformément à son objectif global de soutien des États membres dans la réalisation des normes communes au sein du régime d'asile européen commun (RAEC), l'EASO poursuivra ses activités de coopération pratique dans le cadre de la méthodologie de sa matrice de qualité.</p> <p>La méthodologie de la matrice de qualité de l'EASO couvre de manière exhaustive les principaux éléments du RAEC grâce à une cartographie des pratiques actuelles des États membres, suivie de l'élaboration d'un ensemble d'éléments livrables reliés entre eux (réunions et rapports thématiques, outils pratiques, liste de projets et d'initiatives). Plus particulièrement, sur la base des besoins identifiés, l'EASO continuera d'élaborer des outils pratiques communs et des guides afin de soutenir le travail quotidien des agents chargés des cas et d'autres groupes cibles pertinents.</p> <p>L'EASO prendra en considération toutes les sources d'information pertinentes lors de ce processus et pourra, au besoin, consulter les parties prenantes concernées, notamment des organisations internationales compétentes telles que le HCR, le monde universitaire et la société civile.</p>	
Nouveautés en 2016	Des thèmes nouveaux et/ou plus spécifiques seront couverts par la méthodologie de la matrice de qualité de l'EASO et les éléments livrables respectifs fondés sur la méthodologie de la matrice de qualité seront livrés, y compris les outils et guides pratiques communs.	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Organiser trois réunions thématiques de l'EASO sur des sujets liés à la qualité ou des aspects du RAEC.	T1-T4	Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Développer et publier au moins deux outils liés à la qualité (par exemple, guides pratiques, listes de contrôle, etc.).	T1-T4	Nombre d'outils pratiques élaborés. Nombre d'outils pratiques publiés. Utilisation des outils liés à la qualité.
Identifier et partager des outils pratiques, y compris des systèmes de suivi, pour soutenir la qualité des procédures d'asile des pays UE+ et d'autres aspects du RAEC dans les États membres.	T1-T4	Nombre de rapports thématiques établis. Liste de projets et d'initiatives de promotion de la qualité mise à jour. Nombre d'outils et de mécanismes de promotion de la qualité identifiés et partagés.
Organiser une réunion des points de contact nationaux sur la qualité.	T4	Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats de la réunion.
Ligne budgétaire et montant alloué	3202 Processus de qualité: 350 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre de formation, de qualité et d'expertise (CTQE) 2 AD, 0,2 AST, 1 END	

2.3. Informations sur les pays d'origine (COI)

<p>EASO Objectif(s)</p>	<p>L'EASO vise à élaborer un système européen complet d'informations sur les pays d'origine, en s'attachant à améliorer et à harmoniser les normes en la matière avec les pays UE+ et les autres parties prenantes clés.</p> <p>À cet effet, compte tenu des capacités importantes de production d'informations sur les pays d'origine déjà existantes dans l'UE et les pays UE+, la création et le partage des informations sur les pays d'origine devraient être rationalisés et harmonisés via l'approche réseau adoptée par l'EASO. À travers des réseaux spécialisés, l'EASO cartographiera précisément les besoins en informations sur les pays d'origine au niveau de l'UE, pour combler les lacunes et éviter les doublons tout en s'efforçant de rendre les informations sur les pays d'origine plus facilement accessibles via le portail d'informations sur les pays d'origine rénové.</p> <p>En outre, l'EASO continuera à développer la coopération en la matière avec les pays UE+ et les parties prenantes concernées telles que le HCR, le monde universitaire et la société civile. L'EASO continuera également à élaborer des guides pratiques et des produits concernant les thèmes spécifiques aux informations sur les pays d'origine. Il s'attachera à explorer la possibilité de coordonner l'échange d'informations sur les missions exploratoires relatives aux pays d'origine et de renforcer l'expérience pratique afin de favoriser les synergies et de produire un plus grand potentiel d'harmonisation.</p> <p>L'EASO se concentrera davantage sur la production commune d'informations sur les pays d'origine et sur un système d'interrogation relatif aux informations sur les pays d'origine utilisant l'approche réseau. Enfin, en 2016, l'EASO continuera à préparer le transfert du projet MedCOI d'ici à 2017.</p> <p>L'EASO coordonnera la mise en œuvre des dispositions relatives au «pays d'origine sûr» dans la directive sur les procédures d'asile.</p>						
<p>Nouveautés en 2016</p>	<p>Introduction d'un nouveau portail concernant les informations sur les pays d'origine offrant un accès public à ces informations ainsi qu'une présentation et des outils de collaboration améliorés. Renforcement du rôle de l'EASO en matière de «centralisation» des informations nationales sur les pays d'origine en améliorant la coordination des initiatives nationales de production des informations sur les pays d'origine, augmentation de l'eupéanisation des produits nationaux d'information sur les pays d'origine à travers les mécanismes de révision de l'EASO et stimulation de la production conjointe des produits relatifs aux informations sur les pays d'origine de l'EASO. Promotion de la coopération avec les experts de la société civile. Fourniture d'éléments pour l'harmonisation des pratiques nationales de désignation des pays sûrs.</p>						
Performance							
Activités de l'EASO en 2016	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;">Quand</th> <th>Indicateurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="740 1561 858 1778">T1-T4</td> <td data-bbox="863 1561 1394 1778"> Nombre de documents reliés au portail. Nombre de bases de données reliées au portail. Nombre d'utilisateurs. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="740 1785 858 2016">T1-T4</td> <td data-bbox="863 1785 1394 2016"> Nombre de réseaux en fonctionnement et mis en place. Nombre de participants dans les réseaux. Nombre de réunions. Résultats des réunions, et utilisation de ces résultats. </td> </tr> </tbody> </table>	Quand	Indicateurs	T1-T4	Nombre de documents reliés au portail. Nombre de bases de données reliées au portail. Nombre d'utilisateurs.	T1-T4	Nombre de réseaux en fonctionnement et mis en place. Nombre de participants dans les réseaux. Nombre de réunions. Résultats des réunions, et utilisation de ces résultats.
Quand	Indicateurs						
T1-T4	Nombre de documents reliés au portail. Nombre de bases de données reliées au portail. Nombre d'utilisateurs.						
T1-T4	Nombre de réseaux en fonctionnement et mis en place. Nombre de participants dans les réseaux. Nombre de réunions. Résultats des réunions, et utilisation de ces résultats.						
<p>Introduire le portail rénové d'informations sur les pays d'origine, en offrant un accès public aux informations de l'UE sur les pays d'origine provenant des bases de données nationales, et en fournissant des outils de collaboration et des méthodes de présentation innovants.</p>							
<p>Entretenir les réseaux existants de coopération pratique sur des pays d'origine spécifiques de l'EASO et, sur la base de l'analyse des besoins, en établir de nouveaux.</p>							

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Développer des rapports d'informations sur les pays d'origine, y compris à travers les réseaux existants, sur la base de la méthodologie des rapports d'informations sur les pays existants de l'EASO.	T1-T4	Nombre et étendue des produits d'informations sur les pays d'origine développés. Utilisation des produits.
Développer d'autres types de produits (méthodes, guides pratiques, etc.) sur les questions transversales liées aux informations sur les pays d'origine.	T1-T4	Nombre et étendue des produits d'informations sur les pays d'origine. Utilisation des produits.
Organiser au moins trois réunions de coopération pratique sur les thèmes spécifiques et sur les pays d'origine spécifiques.	T1-T4	Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats de la réunion.
Organiser au moins deux réunions stratégiques des réseaux d'information sur les pays d'origine.	T2, T4	Nombre de réunions. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Organiser une ou plusieurs réunions du réseau des administrateurs du portail d'informations sur les pays d'origine et une séance de formation.	T1-T4	Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Organiser au moins un événement centré sur les nouveaux outils de recherche et d'aide en matière d'informations sur les pays d'origine.	T1-T4	Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Gérer le système d'interrogation relatif aux informations sur les pays d'origine utilisant des réseaux spécialisés.	T1-T4	Nombre d'interrogations auxquelles des réponses ont été données. Délai moyen de réponse.
Organiser un ou plusieurs événements sur le concept du «pays d'origine sûr».	T1-T4	Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Progrès dans le transfert du projet MedCOI à l'EASO d'ici à 2017.	T1-T4	Une étude de faisabilité finalisée. Suivi des progrès réalisés.
Ligne budgétaire et montant alloué	3203 Informations sur les pays d'origine 920 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre d'information, de documentation et d'analyse 3 AD, 0,5 AST, 1 AC, 3 END	

2.4. Coopération avec les membres des juridictions

EASO Objectif(s)	<p>L'EASO poursuivra sa coopération avec les juridictions européennes et des pays UE+ dans le but de contribuer à la mise en œuvre cohérente du RAEC et de faire progresser la coopération pratique entre les pays UE+ en matière d'asile.</p> <p>Les activités de coopération pratique de l'EASO seront entreprises conformément au cadre établi et dans le total respect de l'indépendance des juridictions.</p> <p>Les activités de l'EASO dans ce domaine comprendront la préparation commune du matériel de perfectionnement professionnel, l'organisation et la promotion du perfectionnement professionnel et des activités de coopération pratique, et l'organisation d'ateliers de perfectionnement conformément à la méthodologie de l'EASO en 2014.</p> <p>Ce faisant, l'EASO continuera de coopérer avec les partenaires pertinents en la matière et s'efforcera de faciliter le dialogue et l'échange sur le plan judiciaire.</p>	
Nouveautés en 2016	<p>De nouveaux outils de développement professionnel pour les membres des juridictions seront développés et mis à disposition.</p>	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
<p>Élaborer et distribuer au moins un outil de perfectionnement professionnel destiné aux membres des juridictions.</p>	<p>T1-T4</p>	<p>Nombre d'outils de perfectionnement professionnel en cours de développement.</p> <p>Nombre d'outils de perfectionnement professionnel mis à la disposition des membres des juridictions.</p>
<p>Organiser au moins une session sur le perfectionnement professionnel de l'EASO.</p>	<p>T1-T4</p>	<p>Nombre d'événements organisés.</p> <p>Nombre de participants.</p> <p>Niveau de satisfaction des participants.</p>
<p>Organiser une conférence thématique pour les membres des juridictions.</p>	<p>T2-T3</p>	<p>Nombre de participants.</p> <p>Nombre de juridictions engagées.</p> <p>Niveau de satisfaction des participants.</p> <p>Utilisation des résultats de l'événement.</p>
<p>Organiser une réunion annuelle de planification et de coordination.</p>	<p>T4</p>	<p>Nombre de participants.</p> <p>Nombre de juridictions engagées.</p> <p>Niveau de satisfaction des participants.</p> <p>Utilisation des résultats de la réunion.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	<p>3201 Formation: 200 000 EUR</p>	
Ressources humaines et effectifs alloués	<p>Centre de formation, de qualité et d'expertise 1 AD, 1 AC, 0,2 AST</p>	

2.5. Activités de l'EASO sur les groupes vulnérables

<p>EASO Objectif(s)</p>	<p>L'EASO continuera d'apporter une aide et de développer la coopération pratique entre les pays UE+ et avec les autres experts concernés, sur des questions ayant trait aux demandeurs vulnérables.</p> <p>L'EASO se concentrera sur les groupes vulnérables tels que les enfants (y compris les enfants non accompagnés), les victimes de la traite des êtres humains, les victimes de la torture et autres traitements cruels et inhumains, les personnes à risque en raison de leur genre, de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle et tout autre groupe de demandeurs présentant des besoins spéciaux.</p> <p>Ce faisant, il tiendra compte des travaux généraux sur la protection des enfants et la protection des droits des enfants, accomplis entre autres par la Commission européenne, notamment conformément au plan d'action de l'UE pour les mineurs non accompagnés, la FRA, le HCR et le Comité des droits de l'enfant des Nations unies.</p> <p>L'EASO continuera de soutenir la stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains (2012-2016) et sa mise en œuvre cohérente en coopération avec la Commission européenne et d'autres institutions, organes et agences de l'UE tels que le CEPOL, Europol, la FRA et Frontex.</p> <p>L'EASO s'attachera à traiter des questions thématiques telles que l'intérêt supérieur de l'enfant, l'estimation de l'âge et la recherche de la famille dans le cadre de la mise en œuvre du RAEC.</p> <p>L'EASO intégrera les aspects relatifs aux enfants, y compris les enfants non accompagnés, dans toutes les activités de l'EASO et favorisera la cohérence des politiques dans ce domaine.</p>	
<p>Nouveautés en 2016</p>	<p>Poursuite de la révision et du développement des outils de l'EASO conçus pour soutenir les pays UE+ dans la mise en œuvre du RAEC, dans le contexte des demandeurs vulnérables.</p>	
<p>Performance</p>		
<p>Activités de l'EASO en 2016</p>	<p>Quand</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>Organiser une conférence annuelle de coopération pratique de l'EASO sur les enfants non accompagnés.</p>	<p>T4</p>	<p>Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.</p>
<p>Organiser une réunion d'experts de la coopération pratique de l'EASO sur la traite des êtres humains.</p>	<p>T2</p>	<p>Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.</p>
<p>Organiser au moins deux réunions thématiques de coopération pratique de l'EASO sur des thèmes liés aux groupes vulnérables.</p>	<p>T1-T4</p>	<p>Nombre de réunions. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.</p>
<p>Participer aux activités coordonnées par les agences JAI pour prévenir et lutter contre la traite des êtres humains.</p>	<p>T1-T4</p>	<p>Nombre de réunions conjointes suivies. Nombre d'activités communes. Utilisation des résultats des réunions.</p>
<p>Réviser et/ou développer au moins un outil sur la coopération pratique (par exemple, guides pratiques, listes de contrôle, plate-forme web) visant à aider les pays UE+ à mettre en œuvre le RAEC dans le contexte des groupes vulnérables.</p>	<p>T1-T4</p>	<p>Nombre d'outils sur la coopération pratique en cours de développement ou de révision. Utilisation des outils.</p>

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Ligne budgétaire et montant alloué	3203 Processus de qualité: 125 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre de formation, de qualité et d'expertise 1 AD, 2 END, 0,4 AST	

2.6. Projet sur la collecte d'informations concernant le phénomène de facilitation des mouvements secondaires durant la procédure de détermination de l'asile, en Allemagne et en Suède

EASO Objectif(s)	En 2015, l'EASO, conjointement avec Frontex, Europol et Eurojust, a entrepris un projet avec l'Allemagne et la Suède afin d'acquérir des connaissances durant la procédure de détermination de l'asile sur le phénomène de facilitation des mouvements secondaires afin d'analyser les tendances et les profils. Le projet devrait se poursuivre jusqu'en octobre 2017.	
Nouveautés en 2016	Poursuivre la mise en œuvre du projet, sur la base de la méthodologie convenue, évaluer les premiers résultats et, finalement, ajuster la méthodologie, si nécessaire.	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Organiser quatre réunions pour évaluer les premiers résultats du projet, dont deux dans les États membres participants.	T1-T4	Nombre de participants. Utilisation des résultats de la réunion.
Procéder à la collection des données.	T4	Nombre de transferts de données.
Publier quatre rapports trimestriels.	T1-T4	Nombre de rapports trimestriels publiés.
Ligne budgétaire et montant alloué	3401 Coopération avec les partenaires et les parties prenantes: 10 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Bureau exécutif 0,5 AD, 0,5 AST	

3. Soutien opérationnel

3.1. Soutien opérationnel		
<p>EASO Objectif(s)</p>	<p>L'EASO poursuivra le développement de son soutien opérationnel sur la base des besoins émergents des États membres afin de mettre pleinement en œuvre l'acquis européen en matière d'asile et de répondre à la pression particulière exercée sur ses systèmes d'asile et d'accueil; L'EASO adaptera son soutien opérationnel (traitement spécial, d'urgence et conjoint) aux besoins spécifiques se présentant ainsi qu'aux demandes des États membres.</p> <p>Un soutien spécial revêtira la forme de mesures ciblées pour les États membres présentant certains besoins identifiés et spécifiques liés à la mise en œuvre cohérente et complète de l'acquis européen en matière d'asile (y compris une aide sur mesure, le renforcement des capacités, la relocalisation, un soutien spécifique et des processus spéciaux de contrôle de la qualité).</p> <p>L'EASO fournira une aide d'urgence aux pays UE+ soumis à des pressions particulières en déployant des experts des pays UE+ sous la forme d'équipes d'appui «asile» (AST) ou en fournissant une autre aide, selon les besoins, y compris à travers des équipes de soutien pour le traitement commun, conformément à l'agenda européen en matière de migration et l'approche «Hotspot» adoptée à cet égard L'EASO coopérera avec les organes compétents pour dispenser cette aide, en accordant une attention particulière à la coopération opérationnelle avec Frontex et d'autres parties prenantes.</p> <p>En outre, l'EASO coordonnera les activités supplémentaires de traitement conjoint en 2016 impliquant plusieurs pays UE+, selon les besoins.</p> <p>Le cas échéant, les actions d'appui opérationnel de l'EASO compléteront toute action entreprise dans le cadre du mécanisme de l'article 33 du règlement Dublin III.</p>	
<p>Nouveautés en 2016</p>	<p>Fourniture d'un soutien à l'approche «Hotspot» découlant de l'agenda européen en matière de migration. L'EASO mettra en œuvre un système de retour d'information pour les pays UE+ déployant des experts et pour les pays UE+ d'accueil qui bénéficient de mesures d'aide. L'EASO poursuivra le développement du projet stratégique pour l'utilisation des mesures d'urgence dans les pays UE+ afin de promouvoir le contrôle de la qualité et l'impact à long terme des livrables des opérations.</p> <p>L'EASO coordonnera des activités supplémentaires de traitement commun à diverses étapes de la procédure pour la protection internationale et aura recours à ces activités dans les programmes de soutien spécial et d'urgence.</p>	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
<p>Participation d'experts aux équipes d'aide spéciale et à d'autres mesures d'aide à l'Italie conformément au plan d'aide spéciale.</p>	<p>T1-T4</p>	<p>Nombre d'équipes d'aide spéciale déployées. Nombre de mesures d'aide. Niveau de satisfaction de l'Italie à l'égard des mesures d'aide. Degré d'adoption et de mise en œuvre des résultats des mesures d'aide.</p>
<p>Participation d'experts aux équipes d'aide spéciale et à d'autres mesures d'aide à la Bulgarie conformément au plan d'aide spéciale.</p>	<p>T1-T4</p>	<p>Nombre d'équipes d'aide spéciale déployées. Nombre de mesures d'aide. Niveau de satisfaction de la Bulgarie à l'égard des mesures d'aide. Degré d'adoption et de mise en œuvre des résultats des mesures d'aide.</p>

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Participation d'experts aux équipes d'aide spéciale et à d'autres mesures d'aide à la Grèce conformément au plan d'aide spéciale.	T1-T4	Nombre d'équipes d'aide spéciale déployées. Nombre de mesures d'aide. Niveau de satisfaction de la Grèce à l'égard des mesures d'aide. Nombre d'agents/de fonctionnaires chargés des questions d'asile et d'accueil avec des connaissances ou compétences améliorées.
Fournir une aide sur mesure/spéciale aux États membres demandeurs, présentant des besoins identifiés et spécifiques liés à la mise en œuvre de l'acquis européen révisé en matière d'asile, conformément aux plans d'aide spéciale signés.	T1-T4	Nombre de nouveaux plans d'aide spéciale signés. Nombre de mesures d'aide mises en œuvre. Niveau de satisfaction des pays hôtes UE+. Nombre de nouvelles politiques et pratiques mises en place.
Fournir une aide d'urgence aux pays UE+ soumis à des pressions particulières, afin de renforcer la capacité et le niveau de préparation de gestion de leurs régimes d'asile et d'accueil conformément aux plans opérationnels signés, et coopérer avec les organes compétents dans le cadre de la fourniture de l'aide d'urgence.	T1-T4	Nombre de plans opérationnels signés ou mis en œuvre. Nombre d'équipes d'appui «asile» déployées. Nombre d'autres mesures d'aide. Niveau de satisfaction des pays UE+ qui bénéficient d'un soutien. Degré d'adoption et de mise en œuvre des résultats des mesures d'aide. Utilisation des livrables.
Fournir un soutien opérationnel aux États membres, conformément à l'agenda européen en matière de migration et à l'approche «Hotspot» adoptée à cet égard.		Nombre de plans opérationnels signés ou mis en œuvre. Nombre d'équipes d'appui «asile» déployées. Nombre d'autres mesures d'aide. Niveau de satisfaction des pays UE+ bénéficiant d'un soutien.
Coordonner les activités supplémentaires de traitement commun à diverses étapes de la procédure pour la protection internationale, en impliquant des experts de plusieurs pays UE+ et en ayant recours au manuel sur le traitement commun dans le cadre d'activités d'aide opérationnelle sur mesure.	T1-T4	Nombre d'activités organisées. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats de ces activités. Utilisation du manuel. Niveau de satisfaction des utilisateurs. Nombre d'activités d'aide mises en œuvre.
Poursuivre le développement du projet stratégique pour l'utilisation des mesures d'urgence et coordonner avec les partenaires, y compris les organisations de la société civile, impliqués dans les mesures d'urgence.	T1-T4	Nombre de méthodes techniques et outils développés.

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Organiser au moins six ateliers de coopération liés au soutien opérationnel.	T1-T4	Nombre de réunions. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 1 676 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre d'appui opérationnel 2,75 AD, 1 AST, 2 AC, 2,5 END	

3.2. Réserve d'intervention «asile»

EASO Objectif(s)	<p>L'EASO conservera une réserve actualisée d'experts, entretiendra les relations avec les points de contacts nationaux (PCN) en matière de RIA sur tous les sujets concernant les experts déployés dans le cadre du soutien opérationnel et fournira une aide sur toutes les questions concernant les conditions de déploiement de ces experts.</p> <p>L'EASO évaluera le système pour les experts déployés et continuera à développer l'utilisation des outils opérationnels pour les experts en matière de RIA (à savoir le système RIA, les outils d'information et pratiques, les modèles de rapport et le système de retour d'information).</p>	
Nouveautés en 2016	<p>Mise en place d'un environnement soutenu par les technologies de l'information et de la communication (TIC): le système RIA. En étroite coopération avec les PCN en matière de RIA, l'EASO développera le système de gestion de la RIA afin de garantir la qualité et la cohérence des livrables dans le soutien opérationnel.</p> <p>Renforcement de la capacité de l'EASO à coordonner un soutien opérationnel en temps opportun et à faciliter la participation des experts des États membres aux activités d'aide opérationnelle par un recours efficace à la réserve d'intervention en matière d'asile.</p>	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Organiser au moins deux réunions de coopération pratique de l'EASO avec les PCN RIA dans les pays UE+.	T1-T4	Nombre de réunions. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Mise en place d'un environnement soutenu par les TIC (système RIA).	T1-T4	Système RIA testé et mis en œuvre. Niveau de satisfaction des pays UE+ à l'égard du système RIA.
Poursuivre le développement du système de gestion RIA, y compris les manuels pour la fourniture du soutien opérationnel et des éléments livrables résultant du soutien opérationnel.	T1-T4	Nombre de manuels élaborés. Nombre d'utilisateurs. Niveau de satisfaction des utilisateurs. Nombre de livrables diffusés.

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Évaluer l'utilisation du système de retour d'information pour les experts déployés dans la RIA.	T1-T4	Système de retour d'information mis en œuvre et évalué. Niveau de satisfaction des pays UE+ à l'égard du système de retour d'information.
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 60 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre d'appui opérationnel 0,25 AD, 0,5 AC	

3.3. Liste des langues disponibles de l'EASO

EASO Objectif(s)	L'EASO soutiendra les pays UE+ afin qu'ils puissent accéder facilement à toutes les langues disponibles dans les autres pays UE+ grâce à la liste des langues disponibles. En outre, l'EASO développera des solutions techniques dans les pays UE+ visant à faciliter l'utilisation de la liste des langues disponibles.	
Nouveautés en 2016	Assurer le suivi de l'utilisation de la liste des langues disponibles par les pays de l'UE et développer une solution technique pilote afin de faciliter l'utilisation de la liste des langues disponibles.	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Réviser, actualiser et assurer le suivi de la liste des langues disponibles pour l'interprétation.	T1-T4	Nombre de contacts établis entre les pays UE+ pour utiliser la liste des langues disponibles. Données collectées sur l'utilisation des langues les plus demandées pour l'interprétation.
Organiser au moins une réunion avec les pays UE+ en vue de discuter de solutions techniques pour développer l'utilisation de la liste des langues disponibles, et de la fourniture ultérieure d'outils techniques.	T1-T4	Nombre de réunions. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Développer une solution technique pilote afin de faciliter l'utilisation de la liste des langues disponibles.	T1-T4	Solution technique pilote développée. Niveau de satisfaction des pays UE+ à l'égard de la solution technique pilote.
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 30 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre d'appui opérationnel 0,25 AC	

3.4. Activités de traitement commun		
EASO Objectif(s)	<p>À la suite de l'expérience des activités de traitement commun réalisées en 2014 et en 2015, l'EASO utilisera l'évaluation des projets et fournira un soutien fondé sur le manuel relatif au traitement commun.</p> <p>En outre, l'EASO coordonnera les activités supplémentaires de traitement conjoint en 2016 impliquant plusieurs pays UE+, en particulier dans le cadre de l'approche «Hotspot».</p>	
Nouveautés en 2016	L'EASO coordonnera des activités supplémentaires de traitement commun à diverses étapes de la procédure pour la protection internationale et aura recours à ces activités dans les programmes de soutien sur mesure.	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Utilisation du manuel sur le traitement commun dans des activités de soutien opérationnel sur mesure.	T1-T4	Utilisation du manuel. Niveau de satisfaction des utilisateurs. Nombre d'activités d'aide mises en œuvre.
Coordonner les activités supplémentaires de traitement commun à diverses étapes de la procédure pour la protection internationale, en impliquant des experts de plusieurs pays UE+, en particulier dans le cadre de l'approche «Hotspot».	T1-T4	Nombre d'activités organisées. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats de ces activités.
Organiser au moins deux réunions de coopération pratique de l'EASO en vue de développer une coopération pratique sur le traitement commun.	T1, T3	Réunions organisées. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 80 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre d'appui opérationnel 0,25 AC, 1 END	

3.5. Solutions techniques pour les systèmes d'asile et d'accueil

<p>EASO Objectif(s)</p>	<p>L'EASO organisera un «événement EXPO» sur les outils de soutien utilisés en matière d'asile. L'EASO utilisera ce forum, qui vise à fournir une inspiration importante afin d'explorer d'autres moyens de lutter contre les lacunes en matière de gestion de l'enregistrement, de l'identification, du partage des données, de la communication, des statistiques et de l'arriéré des procédures d'asile dans le cadre du RAEC.</p> <p>L'EASO explorera, en tant que moyen de progresser dans la mise en œuvre pratique et technique du RAEC, la possibilité d'accroître l'efficacité dans le partage des données entre les pays UE+ et la compatibilité des bases de données nationales en matière d'asile. Compte tenu du cadre de l'agenda européen en matière de migration, des efforts sont réalisés, d'une part, pour faire disparaître les divergences existantes dans les pratiques de politique nationale en matière d'asile, et, d'autre part, pour offrir un soutien opérationnel sur le terrain, y compris dans le cadre du «système Hotspot». L'EASO explorera la façon de délivrer au mieux et d'optimiser le soutien opérationnel, y compris en facilitant la prise d'empreintes systématique, dans le respect total des droits de l'homme fondamentaux, et en examinant la façon d'utiliser des identifiants biométriques. L'EASO aidera en outre les pays UE+ à traiter rapidement les demandes d'asile non fondées, au titre de la lutte contre les abus à l'égard du RAEC.</p> <p>L'EASO soutiendra la coopération pratique et l'échange de bonnes pratiques dans le respect de ce qui précède, y compris en ce qui concerne l'accès aux nouveaux modèles d'entreprise et aux solutions techniques qui peuvent contribuer à améliorer la flexibilité des systèmes nationaux en matière d'asile en Europe.</p>	
<p>Nouveautés en 2016</p>	<p>L'EASO organisera un «événement EXPO» sur les technologies TUC et les outils de soutien utilisés en matière d'asile.</p> <p>L'EASO fournira un soutien aux pays UE+ pour le développement de solutions concrètes pour les systèmes d'asile et d'accueil.</p> <p>L'EASO explorera la façon de délivrer au mieux et d'optimiser le soutien opérationnel, y compris en facilitant la prise d'empreintes systématique, dans le respect total des droits de l'homme fondamentaux, et en examinant la façon d'utiliser des identifiants biométriques.</p> <p>L'EASO aidera en outre les pays UE+ à traiter rapidement les demandes d'asile non fondées, au titre de la lutte contre les abus à l'égard du RAEC.</p>	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Organiser un «événement EXPO» sur les outils de soutien utilisés en matière d'asile.	T1-T2	Événement organisé. Nombre d'États membres de l'UE participants. Nombre de solutions techniques identifiées. Utilisation des résultats de l'événement EXPO.
Fourniture de soutien aux pays UE+ pour le développement de solutions concrètes pour les systèmes d'asile et d'accueil.	T2-T4	Nombre d'activités d'aide organisées. Nombre de solutions techniques identifiées. Niveau de satisfaction des utilisateurs. Utilisation des résultats de cet exercice.
Organiser au moins une réunion de coopération pratique sur l'utilisation de ces technologies.	T1, T3	Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 200 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre d'appui opérationnel 1 AD, 1 AC	

3.6. Aide pour l'accueil

EASO Objectif(s)	<p>L'EASO poursuivra le développement de sa capacité interne d'aide aux pays UE+ avec des activités visant à promouvoir des conditions d'accueil et des mesures d'intégration appropriées.</p> <p>En étroite coopération avec les organisations et les réseaux concernés [par exemple, European Platform of Reception Agencies (EPRA)] qui opèrent déjà dans le domaine, l'EASO établira un réseau dédié d'autorités d'accueil conformément à l'agenda européen en matière de migration. En outre, l'EASO travaillera au développement de critères de qualité pour les centres d'accueil en coopération avec la Commission européenne.</p> <p>Par le biais de ce réseau, l'EASO favorisera l'échange d'informations et de meilleures pratiques sur les régimes d'accueil dans le cadre du RAEC. Il conviendra de renforcer les capacités des pays UE+ en matière de planification de mesures d'urgence dans le domaine de l'accueil face à l'afflux possible de demandeurs d'asile et d'étudier la possibilité de développer un projet pilote sur le partage des capacités d'accueil dans l'UE.</p>	
Nouveautés en 2016	<p>Favoriser l'échange d'informations et de meilleures pratiques sur les régimes d'accueil dans le cadre du RAEC.</p> <p>Finaliser et utiliser le manuel de l'UE sur la planification de mesures d'urgence dans les activités de soutien opérationnel aux pays UE+.</p> <p>Développer un projet pilote visant à partager les capacités d'accueil de l'UE.</p> <p>Soutenir l'établissement d'un réseau d'accueil de l'UE.</p>	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Organiser au moins deux réunions en matière de coopération pratique de l'EASO sur les régimes et conditions d'accueil.	T1-T4	Réunions organisées. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Soutenir l'établissement d'un nouveau réseau dédié d'autorités d'accueil et collaborer avec les partenaires concernés.	T1-T4	Réseaux établis. Réunions organisées. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Organiser un projet pilote visant à partager les capacités d'accueil de l'UE. et à mutualiser les places d'accueil dans les situations d'urgence dans l'UE.	T1-T4	Projet pilote élaboré. Niveau de satisfaction/Retour d'information fourni par les pays UE+ participants. Utilisation du résultat généré par le projet.
Utiliser le manuel de l'UE sur la planification de mesures d'urgence dans les activités de soutien opérationnel sur mesure aux pays UE+.	T1-T4	Utilisation du manuel. Nombre de mesures d'aide mises en œuvre. Niveau de satisfaction/Retour d'information fourni par les pays UE+ participants. Utilisation des résultats de l'aide fournir.

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Organiser au moins une réunion en matière de coopération pratique de l'EASO sur la planification de mesures d'urgence et la préparation face à l'afflux possible de demandeurs d'asile dans le contexte de l'accueil.	T1-T4	Réunion organisée. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats de la réunion.
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 80 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre d'appui opérationnel 0,5 AD, 0,5 END	

3.7. Relocalisation

EASO Objectif(s)	<p>L'EASO a pour objectif de promouvoir, de favoriser et de coordonner l'échange d'informations et les bonnes pratiques sur la répartition dans l'UE.</p> <p>L'EASO soutiendra la mise en œuvre de mesures de relocalisation provisoires dans le domaine de la protection internationale au profit de l'Italie et de la Grèce, qui entrent en vigueur le 16 septembre 2015 et qui accompagneront la mise en œuvre de ces mesures avec un soutien opérationnel.</p> <p>L'EASO assurera le suivi du forum annuel de la Commission européenne sur la réinstallation et la relocalisation.</p> <p>L'EASO soutiendra la mise en œuvre du plan de la Commission sur la relocalisation, conjointement avec les autorités italiennes et grecques, en mettant en place la procédure de relocalisation d'urgence.</p>	
Nouveautés en 2016	Soutenir et coordonner la mise en œuvre de mesures provisoires dans le domaine de la protection internationale au profit de l'Italie et de la Grèce, conformément à l'agenda européen en matière de migration et à l'approche «Hotspot».	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Soutenir et coordonner la relocalisation de 40 000 personnes en provenance de l'Italie et de la Grèce, en facilitant et en coordonnant l'échange d'informations parmi les États membres participants, en coordonnant la nomination des points de contact nationaux par les États membres, en facilitant l'échange d'informations entre les points de contact nationaux et les autorités compétentes en Italie et en Grèce, en soutenant l'Italie et la Grèce dans l'identification des demandeurs qui pourraient être relocalisés dans les États membres participants, en donnant la priorité aux demandeurs vulnérables; en soutenant les autorités italiennes et grecques par la délivrance des décisions nécessaires pour relocaliser les demandeurs identifiés, y compris la notification aux demandeurs.	T1-T4	Nombre de personnes relocalisées.

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Soutenir et coordonner la relocalisation de 12 000 personnes supplémentaires en provenance de l'Italie, de la Grèce et de la Hongrie, si un accord est obtenu sur cette mesure.	T1-T4	Nombre de personnes relocalisées.
Organiser au moins une réunion de coopération pratique de l'EASO sur la relocalisation des bénéficiaires de la protection internationale, en synergie avec le Forum annuel de relocalisation de la CE en 2016.	T2	Réunion organisée. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Participer au Forum annuel de relocalisation de la CE et assurer le suivi de ses conclusions.	T4	Type de participation. Actions de suivi mises en œuvre.
Soutenir et coordonner les mesures de relocalisation convenues au niveau de l'UE et utiliser les synergies du Forum annuel de la CE sur la réinstallation et la relocalisation pour des activités de soutien opérationnel sur mesure aux États membres.	T1-T4	Nombre et type de mesures fournies. Niveau de satisfaction des participants impliqués.
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 100 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre d'appui opérationnel 0,75 AD, 0,5 AC	

3.8. Retour et intégration

EASO Objectif(s)	<p>Le retour et la réintégration font partie intégrante de politiques en matière d'asile et de migration efficaces. L'introduction de ces mesures à un stade précoce dans la procédure d'asile peut renforcer leur efficacité.</p> <p>En 2016, l'EASO favorisera la coopération pratique dans les domaines du retour et de l'intégration dans le cadre du régime d'asile et d'accueil. En coopération avec les réseaux existants (tels que la collaboration avec le groupe d'experts sur le retour du Réseau européen des migrations (EMN REG), le réseau européen ERIN (European Reintegration Instrument Network) et les Points de contact nationaux sur l'intégration de la Commission européenne).</p> <p>L'EASO facilitera l'échange d'information et les meilleures pratiques afin d'intégrer les éléments ayant trait au retour et à l'intégration aux divers stades des régimes d'asile et d'accueil.</p>	
Nouveautés en 2016	Poursuite de la coopération avec les réseaux pertinents dans les domaines du retour et de l'intégration.	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Organiser au moins une réunion de coopération pratique de l'EASO dans ce domaine.	T2, T3	Réunions organisées. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Cartographier les outils de coopération pratique dans le domaine du retour à la suite du rejet d'une demande de protection internationale.	T1-T4	Nombre d'outils identifiés. Rapport élaboré. Utilisation du résultat du rapport.
Cartographier les outils de coopération pratique dans le domaine de la réintégration des demandeurs rejetés pour une protection internationale.	T1-T4	Nombre d'outils identifiés. Rapport élaboré. Utilisation du résultat du rapport.
Coopérer avec les réseaux existants actifs en matière de retour et d'intégration, y compris avec le réseau ERIN.	T1-T4	Coopération avec les réseaux pertinents établis. Réunions organisées. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 30 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre d'appui opérationnel 0,5 AD	

4. Aide à l'information et à l'analyse

4.1. Système d'information et de documentation (SID)		
<p>EASO Objectif(s)</p>	<p>L'EASO développera son système d'information et de documentation (SID) en vue de fournir un guichet unique d'information sur l'organisation des régimes d'asile et d'accueil des pays UE+, ainsi qu'une vue d'ensemble du fonctionnement pratique du RAEC.</p> <p>Dans le cadre de ce système général de documentation et d'information, l'EASO poursuivra ses efforts visant à intégrer la jurisprudence européenne et des pays UE+ liée aux dispositions de l'acquis de l'UE en matière d'asile.</p> <p>L'EASO prendra en considération toutes les sources d'informations pertinentes, y compris les bases de données existantes, lors de ce processus et consultera les parties prenantes concernées telles que les juridictions européennes, et d'autres agences de l'UE telles que Frontex et la FRA, ainsi que des organisations internationales compétentes, notamment le HCR, le monde universitaire et la société civile.</p> <p>Les informations dans le SID seront validées et actualisées via un réseau SID composé d'experts nationaux. Des réunions du réseau seront organisées selon les besoins afin de clarifier les tâches des membres du réseau et de maximiser l'efficacité de leur contribution.</p>	
<p>Nouveautés en 2016</p>	<p>Validation des informations intégrées dans le SID sur la base des informations déjà disponibles. Développement d'un système pour collecter les données régulières des pays UE+ sur le fonctionnement de leurs régimes d'asile et les changements pertinents dans la politique, les procédures et la jurisprudence nationales afin de s'assurer que le SID est continuellement actualisé, y compris, si nécessaire, des études axées sur les pratiques nationales spécifiques.</p>	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
<p>Compléter la collecte des informations initiales sur les aspects clés de tous les régimes d'asile nationaux dans l'UE+.</p>	<p>T1-T4</p>	<p>Nombre de pays UE+ couverts. Portée de la couverture des thèmes clés.</p>
<p>Poursuite du développement de l'outil logiciel informatique du SID.</p>	<p>T1-T4</p>	<p>Amélioration de la conception et des fonctionnalités. Niveau de satisfaction avec l'outil.</p>
<p>Valider la collecte des informations initiales sur les aspects clés de tous les régimes d'asile nationaux dans l'UE+.</p>	<p>T1-T4</p>	<p>Nombre de membres du réseau SID. Retour d'information des membres du réseau et d'autres parties prenantes.</p>
<p>Établir un système pour actualiser les données provenant des pays UE+ sur le fonctionnement de leurs régimes d'asile et les changements pertinents dans la politique, les procédures et la jurisprudence nationales.</p>	<p>T1-T4</p>	<p>Niveau de satisfaction des utilisateurs du SID. Degré d'actualisation régulière des informations du SID.</p>
<p>Organiser au moins une réunion du réseau SID sur les politiques et procédures des pays UE+.</p>	<p>T2-T4</p>	<p>Nombre de participants. Niveau de satisfaction. Utilisation des résultats de la réunion.</p>

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Ligne budgétaire et montant alloué	3103	Système de documentation et d'information 80 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués		Centre d'information, de documentation et d'analyse 0,5 AD, 0,5 AST, 1 AC

4.2. Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE

EASO Objectif(s)	L'EASO entend fournir chaque année une présentation complète de la situation de l'asile dans l'UE aux décideurs politiques et aux parties prenantes aux niveaux national et de l'UE. Le rapport est rédigé en coordination avec le rapport annuel de la Commission européenne sur l'immigration et l'asile et tient compte des contributions de la société civile et du monde universitaire. Les nouvelles analyses sur les données collectées dans le cadre du stade II du système d'alerte précoce et de préparation seront présentées dans le rapport.	
Nouveautés en 2016	Poursuivre le développement de la portée et de la qualité du rapport, incluant une plus grande contribution de la société civile; améliorer davantage la diffusion du rapport auprès d'un public plus large.	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Projet et publication du rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE	T2	Rapport annuel adopté et publié. Nombre de parties prenantes apportant une contribution au rapport annuel. Utilisation du rapport annuel.
Organiser un événement public pour le lancement et la diffusion du rapport annuel publié.	T3	Événement public organisé. Réponse du public et des médias générée.
Ligne budgétaire et montant alloué	3101	Rapport annuel en matière d'asile 150 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués		Centre d'information, de documentation et d'analyse 0,5 AD

4.3. Système d'alerte précoce et de préparation

<p>EASO Objectif(s)</p>	<p>L'EASO continuera à développer son système d'alerte précoce et de préparation destiné à fournir aux pays UE+, à la Commission européenne, au Conseil de l'Union européenne et au Parlement européen des informations et analyses précises et en temps utile sur les flux de demandeurs d'asile vers et au sein de l'UE et des pays UE+ et sur la capacité des pays UE+ à traiter ces flux.</p> <p>Le système d'alerte précoce et de préparation enrichira le mécanisme d'alerte rapide, de préparation et de gestion de crise prévu à l'article 33 du règlement Dublin III.</p> <p>En 2016, l'EASO collectera et analysera les données sur une base régulière conformément aux indicateurs du stade III du mécanisme d'alerte rapide, de préparation et de gestion de crise et travaillera à la poursuite du développement du système de collecte des données afin de renforcer le suivi systématique de la mise en œuvre du RAEC. L'EASO poursuivra le développement de l'utilisation des outils logiciels statistiques et des GIS (systèmes d'information géographique) pour améliorer l'analyse et la visualisation. L'EASO constituera des groupes consultatifs composés de membres du groupe pour les remontées statistiques (GPS). L'EASO poursuivra la mise en œuvre de son programme de recherche visant à identifier et à évaluer la pertinence des principaux facteurs d'incitation et d'attraction pour différents types de flux de demandeurs d'asile. L'EASO recherchera une meilleure intégration des analyses avec les informations sur les pays d'origine et d'autres informations pertinentes en matière de migration provenant des principaux pays d'origine et de transit afin d'améliorer la pertinence de son travail.</p>	
<p>Nouveautés en 2016</p>	<p>Intégrer les données des indicateurs du stade III sur l'accès à la procédure, l'accueil, Dublin et le retour dans les produits d'analyse régulier, en se concentrant sur l'amélioration de la délivrance et la présentation des informations. L'EASO coordonnera étroitement, avec d'autres agences JAI, telles que Frontex et eu-LISA, les informations cohérentes et l'utilisation des indicateurs, notamment sur Dublin et le retour. L'EASO examinera des méthodes pour améliorer la collecte et l'utilisation des «renseignements» relatifs à la migration, dans le but d'améliorer la valeur ajoutée de ses produits analytiques.</p>	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Collecter des données régulières auprès des pays UE+ conformément aux indicateurs des stades II et III.	T1-T4	<p>Nombre de pays UE+ fournissant les données demandées.</p> <p>Période pendant laquelle les données sont fournies.</p>
Produire chaque mois et chaque trimestre des rapports analytiques concernant les tendances en matière d'asile dans l'UE.	T1-T4	<p>Nombre de rapports.</p> <p>Période pendant laquelle les rapports sont produits.</p> <p>Utilisation des rapports.</p>
Produire des rapports ad hoc sur les thèmes spécifiques.	T1-T4	<p>Nombre de rapports.</p> <p>Utilisation des rapports.</p>
Organiser au moins deux réunions du groupe pour les remontées statistiques (GPS).	T1-T4	<p>Nombre de réunions.</p> <p>Nombre de participants.</p> <p>Niveau de satisfaction des participants.</p> <p>Utilisation des résultats de la réunion.</p>

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Externaliser la recherche sur les facteurs d'attraction et d'incitation pour différents types de flux de demandeurs d'asile et les informations qualitatives connexes, et utiliser les résultats dans les produits analytiques.	T1-T4	Nombre de lots adjugés. Nombre de livrables produits. Nombre et qualité des produits analytiques utilisant les résultats de la recherche.
Ligne budgétaire et montant alloué	3102 Alerte précoce et analyse de données 650 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre d'information, de documentation et d'analyse 4 AD, 2 AC, 2 END	

5. Dimension externe

5.1. Aide aux pays tiers		
EASO Objectif(s)	<p>Dans le droit fil de sa stratégie d'action extérieure adoptée en 2014, l'EASO s'attachera à soutenir la dimension extérieure du RAEC en accord avec la Commission européenne et dans le cadre de la politique de relations extérieures de l'UE.</p> <p>L'EASO s'appuiera sur les résultats et l'expérience acquis lors de la mise en œuvre de son projet, dans le cadre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), avec la Jordanie, la Tunisie et le Maroc, qui a pris fin en 2015. Conformément à l'agenda européen en matière de migration, l'EASO renforcera sa coopération avec les pays tiers. Dans ce cadre, il est essentiel de traiter les causes profondes de la migration, ainsi qu'intégrer la migration dans la conception des stratégies de développement. L'EASO soutiendra le renforcement des capacités des régimes d'asile et d'accueil des principaux pays tiers voisins de l'UE, ainsi que des programmes de protection et de développement régionaux (PPDR).</p> <p>L'EASO coopérera, si nécessaire, avec les parties prenantes concernées, notamment d'autres agences de l'UE et des organisations internationales compétentes, en particulier le HCR, pour la mise en œuvre de ces activités.</p>	
Nouveautés en 2016	Fournir un soutien, en coopération avec la Commission européenne, les États membres de l'UE, Frontex et d'autres acteurs pertinents, dans le cadre du programme régional «Instrument d'aide de préadhésion» (IAP) pour les Balkans occidentaux et la Turquie, signé en 2015.	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Organiser au moins deux ateliers de coopération pratique de l'EASO avec le réseau de la dimension extérieure des pays UE+ afin de développer davantage les activités de dimension extérieure pour un soutien aux pays tiers.	T2, T4	<p>Nombre d'ateliers organisés.</p> <p>Nombre de participants.</p> <p>Niveau de satisfaction des participants.</p> <p>Utilisation du résultat des ateliers.</p>
Finaliser la mise en œuvre du projet dans le cadre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat avec la Jordanie, la Tunisie et le Maroc et s'appuyer sur les enseignements tirés de sa mise en œuvre.	T1-T4	<p>Niveau de mise en œuvre des activités et du budget du projet IEVP.</p> <p>Niveau de satisfaction des pays tiers concernés.</p> <p>Niveau de satisfaction des participants impliqués.</p> <p>Nombre d'activités s'appuyant sur l'expérience du projet IEVP pouvant être identifiée et mise en œuvre.</p>
Développer au moins deux activités en matière de dimension extérieure, y compris le renforcement des capacités, avec les pays tiers voisins ciblés, conformément à l'approche globale de la migration et de la mobilité et en accord avec la Commission européenne (par exemple, des formations régionales et nationales, des ateliers de coopération pratique avec les pays tiers ciblés et les pays UE+, etc.).	T1-T4	<p>Nombre d'activités de dimension extérieure identifiées et mises en œuvre.</p> <p>Nombre de formations et d'ateliers.</p> <p>Nombre de participants.</p> <p>Niveau de satisfaction des participants/parties prenantes.</p> <p>Utilisation des résultats de la réunion.</p> <p>Niveau de satisfaction des participants impliqués.</p> <p>Nombre de pays tiers impliqués.</p> <p>Niveau de satisfaction des pays tiers concernés.</p>

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Soutenir la mise en œuvre des programmes de protection et de développement régionaux (PPDR) et d'autres actions relatives à des solutions durables dans les pays tiers (par exemple, ateliers régionaux de coopération pratique avec des pays tiers et des pays UE+ ciblés).	T1-T4	Nombre de PPDR avec implication de l'EASO. Nombre et type de mesures mises en œuvre. Nombre de réunions. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants/parties prenantes. Utilisation des résultats de la réunion. Niveau de satisfaction des participants impliqués.
Fournir un soutien, en coopération avec la Commission européenne, les États membres de l'UE, Frontex et d'autres acteurs pertinents, dans le cadre du programme régional IAP pour les Balkans occidentaux et la Turquie, signé en 2015.	T1-T4	Nombre d'activités relatives à l'IAP avec implication de l'EASO identifiées et débutées et/ou mises en œuvre. Niveau de satisfaction des pays partenaires impliqués.
Ligne budgétaire et montant alloué	3204 Réinstallation et dimension extérieure 150 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre d'appui opérationnel 0,5 AD, 1 AC	

5.2. Réinstallation

EASO Objectif(s)	<p>L'EASO exercera un rôle de coordination («mutualisation») en échangeant des informations et lors d'autres actions sur la réinstallation entreprises par les pays UE+ en coopération avec le HCR et l'OIM.</p> <p>La Commission a recommandé aux États membres, le 8 juin 2015, un régime européen de réinstallation afin de réinstaller 20 000 personnes nécessitant une protection internationale sur une période de deux ans. Le 20 juillet, le Conseil JAI a adopté ses conclusions sur l'accord concernant la réinstallation au moyen de régimes multilatéraux et nationaux pour 22 504 personnes déplacées, présentant un besoin manifeste de protection internationale. L'EASO soutiendra ces efforts.</p> <p>L'EASO s'attachera, en coopération avec le HCR et l'OIM, à promouvoir la coordination entre les pays UE+ pour la réalisation des objectifs de réinstallation convenus, en termes de soumissions et de départs effectifs vers l'UE. L'EASO vise à renforcer le rôle de l'UE dans ce domaine, en coopération avec la Commission européenne, afin de satisfaire les besoins de protection internationale des réfugiés dans les pays tiers et de faire montre de solidarité envers leurs pays d'accueil.</p>	
Nouveautés en 2016	Développer des méthodologies et outils visant à renforcer la capacité des pays UE+ à réinstaller les réfugiés, et promouvoir la coopération au titre du programme commun de l'UE sur la réinstallation.	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Organiser au moins une réunion d'experts en matière de coopération pratique de l'EASO sur la réinstallation en synergie avec les autres initiatives internationales et de l'UE sur la réinstallation.	T1-T3	Nombre de réunions d'experts organisées. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Développer des méthodologies et outils visant à renforcer la capacité des pays UE+ à réinstaller les réfugiés, et promouvoir la coopération au titre du programme commun de l'UE sur la réinstallation.	T1-T4	Nombre de méthodologies et d'outils élaborés. Utilisation des méthodologies et des outils. Nombre d'activités entreprises à l'appui du régime de réinstallation à l'échelle de l'UE.
Ligne budgétaire et montant alloué	3204 Réinstallation et dimension extérieure 80 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Centre d'appui opérationnel 0,5 AD	

6. Programme horizontal

6.1. Réseau de Dublin		
EASO Objectif(s)	Les États membres de l'UE sont chargés de l'application du régime de Dublin. Plus particulièrement, les États membres sont chargés d'allouer les ressources adéquates pour accroître le nombre de transferts au titre du règlement de Dublin et réduire les retards relatifs aux transferts. Les États membres doivent également appliquer de manière cohérente les clauses juridiques relatives à la réunification familiale et faire une utilisation plus large et plus régulière des clauses discrétionnaires permettant aux États membres de décider d'examiner les demandes d'asile et, partant, retirer la pression qui pèse sur les États membres situés aux frontières extérieures. Afin de soutenir les États membres dans la pleine application du régime de Dublin, l'EASO établira un réseau dédié des unités nationales «Dublin».	
Nouveautés en 2016	L'EASO établira un réseau dédié d'unités nationales «Dublin» afin de soutenir les États membres de l'UE dans l'application du régime de Dublin.	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Organiser au moins une réunion de coopération pratique de l'EASO dans ce domaine.	T2, T3	Réunions organisées. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Établir un réseau dédié des unités nationales «Dublin».	T1-T4	Un réseau des unités nationales «Dublin» établi. Réunions organisées. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats des réunions.
Développer les meilleures pratiques sur la coopération pour le fonctionnement du régime de Dublin.	T1-T4	Nombre de meilleures pratiques identifiées et élaborées.
Ligne budgétaire et montant alloué		3301 Soutien opérationnel: 25 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués		Centre d'appui opérationnel 0,25 AD, 0,5 AC

7. Réseau de coopération et organisation interne de l'EASO



7.1. Réseau de coopération de l'EASO

7.1.1. Coopération avec le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne

En tant qu'agence de contrôle décentralisée de l'UE disposant de sa propre structure de gouvernance, l'EASO agit dans le cadre institutionnel et politique de l'UE. Dans ce contexte, la responsabilité politique du domaine de l'asile incombe au commissaire européen chargé des affaires intérieures et, dès lors, une étroite collaboration existe avec la Commission européenne pour toutes les activités de l'EASO. En 2016, la Commission européenne sera invitée à donner son avis sur des documents spécifiques à adopter par le conseil d'administration de l'EASO, conformément aux dispositions pertinentes du règlement portant création de l'EASO. Des réunions régulières à tous les niveaux et des vidéoconférences régulières sur des questions de politiques auront lieu avec la DG Affaires intérieures tout au long de l'année. En outre, en 2016, l'EASO continuera d'organiser des réunions conjointes des comités de contact avec la Commission européenne et des ateliers en parallèle avec ces réunions des comités de contact. De surcroît, l'EASO coordonnera la rédaction de rapports avec la Commission européenne. L'EASO et le REM se fonderont sur les

mêmes données provenant des pays UE+ pour toutes les informations lorsqu'ils rédigeront des rapports, notamment le rapport annuel de l'EASO. L'EASO participera aux réunions des points de contact nationaux du REM, aux réunions de son comité directeur et aux réunions thématiques le concernant.

Conformément au règlement portant création de l'EASO, ce dernier enverra son programme de travail annuel et son rapport annuel d'activité au Parlement européen, au Conseil de l'Union européenne et à la Commission européenne. Le directeur exécutif est régulièrement invité à faire rapport au Conseil Justice et affaires intérieures concernant le RAEC. En outre, il est invité à présenter au Parlement européen le programme de travail de l'EASO, ainsi que des sujets spécifiques liés aux travaux du Bureau d'appui.

En 2016, l'EASO continuera de jouer un rôle d'appui sur le cadre financier pluriannuel et sur les nouveaux arrangements relatifs au financement de l'UE dans le domaine de l'asile et des migrations. À cet égard, l'EASO fournira des informations sur les priorités opérationnelles de l'UE et sur les priorités spécifiques des pays UE+ qui pourraient être prises en considération pour un financement ciblé.

L'EASO assumera son rôle institutionnel dans le contexte du mécanisme prévu à l'article 33 du règlement Dublin III en prenant des mesures et en informant les institutions concernées impliquées dans les différentes étapes du mécanisme.

7.1.2. Coopération avec le HCR et d'autres organisations internationales

Lorsqu'il s'acquitte de ses tâches, l'EASO agit en étroite coopération avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales concernées.

L'EASO collabore étroitement avec le HCR et l'implique dans tous les domaines couverts par le règlement portant création de l'EASO. En 2013, l'EASO et le HCR ont signé un accord de collaboration. Sur cette base, en 2016, la coopération sera renforcée, notamment dans les domaines de la formation, des processus de qualité, des mineurs non accompagnés, de la réinstallation, de la dimension extérieure du RAEC et de l'aide spéciale et d'urgence. Une coopération structurée se poursuivra dans tous les domaines. Le HCR participe au conseil d'administration de l'EASO en tant que membre sans droit de vote et sera invité, le cas échéant, aux réunions des groupes de travail de l'EASO. En outre, il convient de souligner que le HCR a un bureau de liaison permanente avec l'EASO, basé à Malte.

En 2016, l'EASO préservera également des liens étroits avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales compétentes en matière d'asile, telles que le Conseil de l'Europe, la conférence des directeurs généraux des services d'immigration (CDGSI), les consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations (CIG) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En ce qui concerne le Conseil de l'Europe et l'OIM, l'EASO procèdera également régulièrement à des échanges de vues et contribuera à leur travail en 2016. Pour ce qui est du CDGSI, l'EASO contribuera activement à ses travaux en participant à plusieurs conférences et ateliers, alors que, sur la base d'une correspondance avec les CIG, l'EASO sera régulièrement invité à différents groupes de travail des CIG et son directeur exécutif sera invité au cycle complet des CIG.

7.1.3. Coopération avec les agences de l'UE et les agences JAI

Réseau des agences de l'UE

L'EASO favorise la collaboration étroite avec les autres agences de l'UE en tant que membre du réseau de coordination interagences et participera aux activités pertinentes organisées en 2016, dans le contexte de ses réseaux et autres structures de travail.

Réseau des agences JAI

L'EASO est également membre de la coopération interagences Justice et affaires intérieures (JAI), de même que le CEPOL, l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA), l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), Eurojust, Europol, la FRA et Frontex. En 2016, l'EASO participera au réseau des agences JAI et contribuera à ses activités.

L'EASO continuera à avoir des contacts mutuels et des relations au niveau bilatéral avec les agences JAI, en particulier via les canaux de la coopération interagences JAI. À la suite des arrangements de travail spécifiques avec Frontex, la FRA et eu-LISA, des activités bilatérales seront mises en œuvre comme détaillé ci-après.

Frontex

Sur la base de l'accord de coopération signé par Frontex et l'EASO en septembre 2012, la collaboration existante se poursuivra en 2016, à la lumière également des actions conjointes prévues dans l'agenda européen en matière de migration. Frontex et l'EASO mettront davantage en œuvre une coopération durable sur les programmes de formation, les initiatives de promotion de la qualité, l'échange de données et d'analyses dans le contexte du système d'alerte précoce et de préparation, et les informations sur les pays d'origine. En outre, l'EASO favorisera la coopération avec Frontex en matière d'appui opérationnel en coordonnant les efforts pour la fourniture de l'aide aux pays UE+ et en explorant d'autres synergies dans la gestion des frontières et l'identification des besoins en matière de protection internationale. L'EASO renforcera sa coopération avec Frontex dans le développement d'activités pertinentes dans le domaine de la dimension extérieure en 2016. Frontex et l'EASO maintiendront leur coopération au regard de leurs activités respectives vis-à-vis de la société civile, y compris dans le contexte de leurs forums consultatifs respectifs. En 2016, l'EASO continuera de participer en tant que membre observateur au forum consultatif de Frontex.

FRA

En 2016, la FRA et l'EASO renforceront la collaboration existante, conformément à l'accord de coopération signé par les deux agences en juin 2013. Ils continueront de partager des informations, de contribuer aux activités de recherche et de partager des méthodes de recherche et de collecte de données. Les deux organisations poursuivront leur collaboration dans le domaine de la formation, en développant l'échange des meilleures pratiques, d'informations et d'expertises en matière de droits fondamentaux. En 2016, la coopération concernant leurs activités consultatives respectives se poursuivra.

eu-LISA

L'EASO et l'eu-LISA continueront à mettre en œuvre les activités détaillées dans l'accord de coopération signé par les deux agences en novembre 2014.

7.1.4. Coopération avec le monde universitaire et les membres des juridictions

L'EASO accorde une attention particulière aux relations avec le monde universitaire et les membres des juridictions européennes et des pays UE+.

En 2016, le monde universitaire sera impliqué dans les travaux de l'EASO de différentes manières, notamment à travers des activités d'organisation de formation, et continuera à jouer un rôle crucial dans le forum consultatif et les réunions d'experts.

En 2016, l'EASO et les membres des juridictions collaboreront étroitement, y compris par le biais de l'Association internationale des juges de droit des réfugiés (IARLJ) et sa branche européenne, ainsi qu'avec la Fédération européenne des juges administratifs (AEAJ).

Les activités concrètes en matière de coopération avec le monde universitaire et les membres des juridictions, qui seront développées en 2016, ont déjà été définies à la section 2.4.

Réseau de coopération de l'EASO		
EASO Objectif(s)	L'EASO favorisera les synergies multidirectionnelles entre toutes les parties prenantes pertinentes de son réseau de coopération. L'EASO renforcera une approche coordonnée, le flux des informations, la convergence et la cohérence des politiques et des pratiques liées à son mandat.	
Nouveautés en 2016	Examiner des moyens de susciter la participation des membres du réseau de l'EASO sur les questions clés au niveau stratégique et horizontal. Traiter en temps utile les demandes relatives aux politiques et aux pratiques pour la mise en œuvre du RAEC.	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Consolider et développer davantage le système d'interrogation de l'EASO afin de traiter en temps utile les politiques et les pratiques pour la mise en œuvre du RAEC.	T1-T4	Nombre d'interrogations auxquelles des réponses ont été données. Délai moyen de réponse aux interrogations. Utilisation des rapports d'interrogation. Niveau de satisfaction des États membres.
Organiser quatre réunions conjointes de comités de contact avec la Commission européenne.	T1-T4	Nombre de réunions des comités de contact organisées.
Développer au moins un produit de portée horizontale en collaboration avec le réseau des parties prenantes de l'EASO.	T3-T4	Pertinence du thème horizontal abordé avec le produit. Utilisation du produit. Nombre de copies distribuées.
Ligne budgétaire et montant alloué	3401 Coopération avec les partenaires et les parties prenantes: 30 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Bureau exécutif 1 AD, 1 AC	

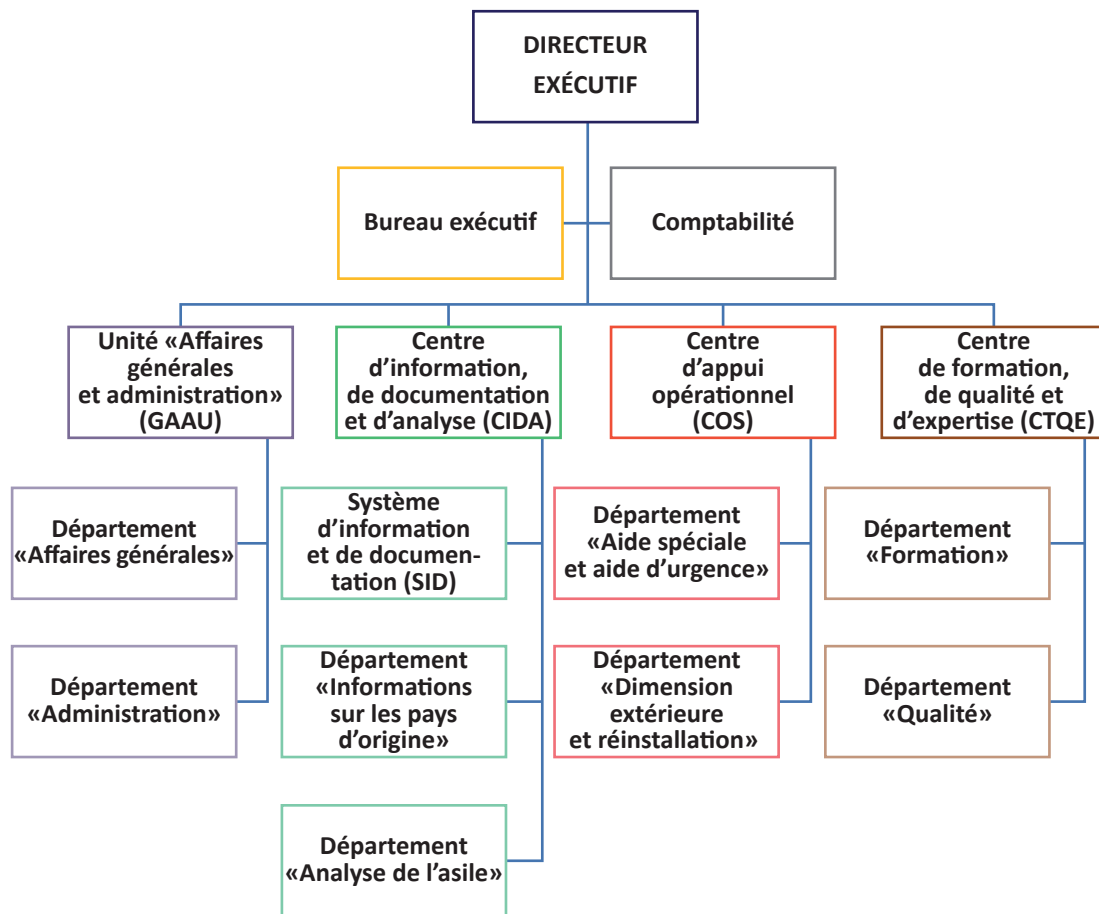
7.2. Forum consultatif

Le forum consultatif constitue un mécanisme d'échange d'informations et de mise en commun des connaissances entre l'EASO et les parties prenantes concernées. Ces cinq dernières années, l'EASO a approfondi ses relations avec la société civile et sollicité sa contribution sur divers thèmes. En 2016, conformément à son calendrier de consultation pour cette année, l'EASO continuera de consulter les organisations concernées sur des thèmes spécifiques, en utilisant les critères de sélection repris dans le plan opérationnel du forum consultatif. Il consultera également la société civile tout au long de la phase de rédaction du programme de travail de 2016, du rapport annuel et d'autres documents en utilisant une série d'outils qui ont été jugés adéquats et efficaces jusqu'ici.

En 2016, l'EASO développera davantage sa plate-forme de consultation en ligne. Des consultations spécifiques seront organisées pour des groupes ciblés, par exemple les membres des juridictions. Sur la base de l'expérience acquise grâce aux événements des précédentes années, l'EASO organisera une conférence ouverte à la société civile et une réunion plénière au cours du quatrième trimestre de 2016.

Forum consultatif		
EASO Objectif(s)	L'EASO continuera de s'engager dans un dialogue bilatéral avec les organisations de la société civile concernées afin de partager expertise et expérience et se consulter sur les documents et activités pertinents de l'EASO.	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Consulter les organisations pertinentes de la société civile en ce qui concerne les documents clés de l'EASO, tels que le programme de travail, le rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE ou le rapport d'activité annuel.	T1-T4	Nombre et type de consultations menées. Nombre d'organisations consultées. Nombre de contributions reçues. Utilisation des contributions reçues.
Organiser la réunion plénière annuelle du forum consultatif.	T4	Réunion plénière organisée. Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats de la réunion plénière.
Organiser, avec la participation des organisations de la société civile, la conférence annuelle de l'EASO.	T4	Nombre de participants des organisations de la société civile. Niveau de satisfaction des participants.
Développement d'une plate-forme de consultation en ligne.	T1-T4	Nombre de consultations lancées sur la plate-forme de consultation en ligne. Nombre de contributions reçues. Utilisation des contributions reçues.
Ligne budgétaire et montant alloué	3401 Coopération avec les partenaires et les parties prenantes: 90 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Bureau exécutif 1 AD, 0,5 AC, 0,5 AST	

7.3. Structure organisationnelle de l'EASO en 2016



La structure administrative et de gouvernance interne de l'EASO comprend un conseil d'administration et un directeur exécutif.

Le conseil d'administration est l'organe de direction et de planification de l'EASO. Ses fonctions clés, en 2016, englobent l'adoption des programmes de travail et des rapports annuels de l'EASO et l'adoption du budget. En outre, le conseil d'administration veillera à ce que le Bureau d'appui s'acquitte effectivement des tâches qui lui ont été confiées.

Conseil d'administration		
EASO Objectif(s)	L'EASO vise à garantir que son conseil d'administration continue de remplir ses tâches de manière efficace et efficiente en tant qu'organe de direction et de planification de l'EASO.	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Organiser au moins trois réunions du conseil d'administration avec des réunions supplémentaires en option à l'initiative du président ou à la demande d'un tiers de ses membres.	T1-T4	Nombre de réunions. Nombre de participants. Nombre de décisions adoptées. Niveau de satisfaction des participants.

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Rédiger, adopter et publier le rapport d'activité annuel, le rapport sur la situation en matière d'asile dans l'UE et le document de programmation, unique.	T2	Rapport annuel adopté et publié. Nombre de parties prenantes apportant une contribution au rapport annuel. Utilisation du rapport annuel.
Assurer le secrétariat pour le conseil d'administration.	T1-T4	Nombre de communications avec les membres du conseil d'administration. Niveau de satisfaction des membres du conseil d'administration.
Ligne budgétaire et montant alloué	2306 Dépenses de réunions administratives internes et externes 200 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Bureau exécutif 0,5 AD, 0,5 AC	

Le directeur exécutif est indépendant dans l'exécution de ses tâches et assure la fonction de représentant légal de l'EASO. Le directeur exécutif sera responsable de la gestion administrative de l'EASO et de la mise en œuvre du programme de travail et des décisions du conseil d'administration.

Le directeur exécutif sera assisté par les chefs d'unité/de centre, le comptable et un bureau exécutif. En 2016, aucun changement n'est prévu en ce qui concerne la structure interne de l'EASO, qui est composée de quatre unités/centres, à savoir:

- unité «Affaires générales et administration» (GAAU);
- centre d'information, de documentation et d'analyse (CIDA);
- centre d'appui opérationnel (COS);
- centre de formation, de qualité et d'expertise (CTQE).

7.4. Communication de l'EASO

Conformément à sa stratégie de communication révisée, adoptée en 2014, l'EASO accroîtra ses efforts de communication interne et externe.

La voie de communication principale de l'agence, son site web (<http://www.easo.europa.eu>), sera complétée par divers autres moyens de communication (la presse écrite et audiovisuelle; la participation à des événements; des présentations et des expositions des travaux et des activités de l'EASO; des publications et des rapports; le bulletin d'information mensuel de l'EASO; des communiqués de presse; et des extraits de presse quotidienne (pour une utilisation en interne). L'EASO se penchera sur les moyens de continuer à développer et à moderniser son site web sur la base des réactions des utilisateurs et des meilleures pratiques appliquées sur des sites web similaires. L'EASO continuera de renforcer la coopération pratique dans le réseau des relais de communication nationaux, à tenir une réunion de consultation avec les journalistes et à développer davantage son réseau de communications internes par le point de partage, la messagerie instantanée et la VoIP.

L'un des principaux objectifs de l'EASO dans le domaine de la communication est d'atteindre tous les agents chargés des questions d'asile et d'accueil dans les pays UE+ afin de s'assurer qu'ils sont au courant de tous nos principaux produits, y compris les publications et communiqués de presse.

En outre, l'EASO s'efforcera de produire des publications de haute qualité destinées à différents groupes cibles. Par ailleurs, l'EASO vise à traduire ses publications et son matériel didactique autant que possible afin de les rendre largement accessibles.

Activités de communication de l'EASO		
EASO Objectif(s)	Communiquer et promouvoir le rôle, les valeurs, les activités et les travaux de l'agence conformément à sa stratégie de communication. L'EASO se concentrera sur sa tâche consistant à faciliter, à coordonner et à renforcer la coopération pratique entre les pays UE+ sur les nombreux aspects de l'asile.	
Nouveautés en 2016	L'EASO organisera une campagne d'information afin de marquer ses cinq années d'activités.	
Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Publier au moins dix numéros du bulletin d'information de l'EASO et accroître le nombre d'abonnés.	T1-T4	Nombre de numéros du bulletin d'information de l'EASO. Niveau de satisfaction des abonnés. Pourcentage de l'augmentation du nombre d'abonnés au bulletin d'information.
Organiser une réunion d'information et de mise en réseau pour les relais de communication de l'EASO.	T3-T4	Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats de la réunion.
Organiser une réunion d'information pour les journalistes travaillant dans le domaine de l'asile.	T3-T4	Nombre de participants. Niveau de satisfaction des participants. Utilisation des résultats de la réunion.
Organiser la Journée d'Information de l'EASO et commémorer les cinq années d'activités de l'EASO.	T2	Nombre de bureaux d'information. Nombre d'agents de l'EASO fournissant des présentations. Nombre de pays UE+ participants.
Publier au moins 12 communiqués de presse.	T1-T4	Nombre de communiqués de presse. Utilisation des communiqués de presse.
Contrôler la couverture médiatique de l'EASO et publier les articles les plus importants sur le site web.	T1-T4	Nombre d'articles inclus dans les archives de presse. Nombre d'articles publiés sur le site web.
Publier des extraits de la presse quotidienne en interne.	T1-T4	Nombre d'extraits de la presse quotidienne en interne. Niveau de satisfaction des lecteurs.
Organiser au moins six entretiens de haut niveau avec la presse.	T1-T4	Nombre d'entretiens de haut niveau avec la presse.
Coordonner et assurer la plus grande qualité des publications et traductions de l'EASO.	T1-T4	Nombre de publications et de traductions. Utilisation des publications de l'EASO. Niveau de satisfaction des utilisateurs.

Performance		
Activités de l'EASO en 2016	Quand	Indicateurs
Garantir la mise en œuvre complète de l'identité visuelle de l'EASO.	T1-T4	Utiliser l'identité visuelle de l'EASO.
Augmenter le nombre de visiteurs du site web de l'EASO.	T1-T4	Augmentation en pourcentage du nombre de visiteurs du site web de l'EASO.
Garantir des réponses rapides aux demandes reçues de la part du public et de la presse.	T1-T4	Délai dans lequel des réponses sont apportées aux demandes. Utilisation des réponses.
Gérer efficacement la boîte de réception d'information de l'EASO.	T1-T4	Nombre de demandes et de réponses. Délai dans lequel des réponses sont apportées aux demandes. Utilisation de la boîte de réception d'information de l'EASO.
Lignes budgétaires et montants alloués	2309 Frais administratifs de traduction et d'interprétation: 470 000 EUR 2310 Publications administratives: 40 000 EUR 2311 Communications: 100 000 EUR	
Ressources humaines et effectifs alloués	Bureau exécutif 1 AD, 1 AC	

7.5. Administration de l'EASO

S'agissant de la structure administrative de l'EASO, l'agence poursuivra son objectif principal, à savoir, fournir un service de qualité pour accomplir de manière efficace et efficiente sa mission et ses objectifs.

De nouveaux développements de l'organisation de l'EASO peuvent intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche commune sur les agences décentralisées de l'UE et de sa feuille de route, et à la suite des résultats des évaluations internes et externes de l'EASO et des audits menés par le service d'audit interne et la Cour des comptes européenne.

L'EASO prévoit, en 2016, un investissement visant à poursuivre le développement de procédures internes efficaces, à accroître les contrôles internes, à proposer des formations de perfectionnement au personnel sur des sujets liés à l'EASO pour assurer le renforcement des capacités et l'évolution des carrières, à poursuivre les processus de recrutement et à soutenir les unités/centres opérationnels.

Une attention particulière sera accordée aux systèmes informatiques et de gestion des connaissances de l'EASO, afin de renforcer les activités d'aide de l'EASO aux États membres, y compris via la plate-forme de formation de l'EASO, le portail d'informations sur les pays d'origine, le système de documentation et d'information et le site web de l'EASO. Par ailleurs, des outils de consultation sophistiqués seront développés. En outre, une nouvelle phase de consolidation et d'amélioration de la continuité des opérations et des infrastructures des TIC, des procédures et pratiques de sécurité de l'information, de la résilience de l'authentification des clients et de la fédération partenaire et, enfin, de la rapidité et de l'efficacité globale de l'infrastructure, sera encouragée.

7.5.1. Synoptique des effectifs et du budget de l'EASO pour 2016 ⁽⁹⁾

La réalisation des objectifs de l'EASO dépend de la disponibilité des moyens humains, financiers et matériels nécessaires. À cet égard, les chiffres figurant dans les synoptiques des effectifs et du budget ci-après sont indiqués sans préjudice des décisions de l'autorité budgétaire concernant respectivement le budget et le tableau des effectifs annuels.

7.5.1.1. Synoptique des effectifs pour 2016

Compte tenu de la nature de sa mission et de ses tâches, l'EASO est une organisation nécessitant d'importantes ressources humaines, dans la mesure où elle encourage la coopération pratique et fournit une expertise à l'UE et aux États membres afin de soutenir la mise en œuvre du RAEC.

Par conséquent, les ressources humaines de l'EASO devraient augmenter au cours de 2016 pour que l'agence soit en mesure de s'acquitter des tâches assignées au départ, ainsi que des nouvelles tâches attribuées dans le cadre de la refonte de l'acquis européen en matière d'asile (par exemple, les tâches assignées à l'EASO par l'agenda européen en matière de migration et d'autres documents des institutions de l'UE et les futures tâches prévisibles, qui seront déterminées par les institutions de l'UE en 2015 et en 2016, ainsi qu'à la lumière de l'évaluation externe de l'EASO.

Conformément au projet de budget de l'UE 2016 et au projet de plan pluriannuel en matière de politique du personnel (PPP) 2016-2018, l'EASO augmentera ses effectifs de 2 AD et de 10 AC par rapport à 2015, pour atteindre un effectif total de 106 membres du personnel (61 agents temporaires, 33 agents contractuels et 12 experts nationaux détachés). Par unité, la répartition du personnel sera la suivante:

Unité	Membres du personnel
Directeur général	1
Bureau exécutif	8
Comptabilité	2
Centre d'appui opérationnel	19
Centre d'information, de documentation et d'analyse	20
Centre de formation, de qualité et d'expertise	18
Réserve de gestionnaires du programme	5
Unité «Affaires générales et administration» (GAAU)	33
Effectifs totaux	106

Conformément au statut du personnel et aux règles d'application adoptées par l'agence en 2014 et en 2015, l'EASO poursuivra la mise en œuvre des politiques de perfectionnement du personnel pour assurer le renforcement adéquat des capacités et offrir de nouvelles opportunités aux membres de son personnel.

7.5.1.2. Synoptique du budget pour 2016

Les recettes de l'EASO comprennent la contribution de l'Union inscrite au budget général de l'UE; toute contribution volontaire des pays UE+; la rémunération perçue pour les publications et tous les autres services assurés par l'agence; et une contribution des pays associés.

⁽⁹⁾ Tous les chiffres relatifs au personnel et aux crédits inclus dans cette section sont soumis à l'adoption du budget général de l'UE pour 2016 par l'autorité budgétaire.

Compte tenu de l'importance de la subvention de l'UE pour le budget de l'EASO, l'allocation des ressources nécessaires est essentielle pour la réalisation des objectifs définis dans le programme de travail 2016 de l'EASO.

L'EASO a requis ses recettes d'une manière rationnelle et équilibrée et garantira un contrôle prudent des dépenses, afin d'exécuter les tâches actuelles, et éventuellement nouvelles, de manière rapide et efficace. L'EASO continuera d'adopter une approche ascendante (*bottom-up*) du budget, impliquant tous les centres/unités dans le cycle budgétaire de l'EASO. Conformément au projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice financier 2016 ⁽¹⁰⁾, la contribution de l'UE à l'EASO pour 2016 s'élève à 15,5 millions d'EUR. En outre, la contribution des pays associés participant à l'EASO s'élèvera à environ 350 000 EUR ⁽¹¹⁾, pour atteindre un total escompté de dépenses en 2016 d'environ 15,89 millions d'EUR.

L'état prévisionnel des dépenses pour 2016 comprend la répartition par titre suivante:

Chiffres en EUR	Dépenses 2016	Crédits d'engagement	Paiement crédits
Titre 1 — Dépenses de personnel		6 519 600	6 519 600
Titre 2 — Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement		2 954 000	2 954 000
Titre 3 — Dépenses opérationnelles		6 416 000	6 416 000
Total des dépenses		15 889 600	15 889 600

Titre 1 — Dépenses de personnel

Le titre 1 concerne les dépenses de personnel, les frais de personnel (par exemple, les frais de mission, les coûts de formation) et les salaires. Compte tenu de la nature des activités de l'EASO, plusieurs coûts liés aux opérations se retrouvent dans le titre 1. Ce dernier couvre les frais du personnel opérationnel et ceux du personnel administratif, lesquels contribuent également au fonctionnement de l'EASO, comme les équipes d'appui «asile», les réunions d'experts et les formations. Le titre 1 couvre également les frais des missions administratives, tandis que les frais de mission du personnel de l'EASO directement liés aux opérations de l'EASO sont inclus dans le titre 3.

Titre 2 — Dépenses d'infrastructure et d'exploitation

Le titre 2 concerne les dépenses administratives, notamment:

- la location d'immeubles et les coûts associés: 1 020 000 EUR;
- TIC: 550 000 EUR. Il convient de signaler que le titre 2 ne comprend pas les dépenses opérationnelles informatiques telles que les frais liés au portail internet, qui relèvent des dépenses du titre 3;
- les réunions du conseil d'administration de l'EASO, et autres réunions: 200 000 EUR; il convient de souligner que le titre 2 couvre les frais des publications administratives et les frais de communication de l'EASO, mais ne comprend pas les frais de publication des rapports des différentes activités opérationnelles, notamment le rapport annuel sur la situation de l'asile dans l'Union et les rapports d'information sur les pays d'origine, qui font partie des dépenses du titre 3.

Titre 3 — Dépenses opérationnelles

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble du projet de budget alloué aux différentes tâches dans le cadre du titre 3 (les dépenses sont expliquées aux chapitres précédents). Le titre 3 couvre également les missions opérationnelles effectuées par le personnel de l'EASO (c'est-à-dire les missions entreprises pour appuyer directement les activités opérationnelles identifiées dans ce programme de travail conformément au mandat de l'EASO) ainsi

⁽¹⁰⁾ COM(2015) 300 – juin 2015.

⁽¹¹⁾ En application de l'arrangement avec le Royaume de Norvège sur les modalités de sa participation aux travaux de l'EASO, la Norvège contribue aux recettes du Bureau d'appui à concurrence d'une somme annuelle calculée en fonction de son produit intérieur brut (PIB) en tant que pourcentage du PIB de l'ensemble des États participants. Les chiffres définitifs du PIB de la Norvège seront disponibles le 31 mars 2016. L'EASO attend également l'entrée en vigueur d'arrangements avec la Suisse, le Liechtenstein et l'Islande, qui pourraient avoir un impact sur les recettes de l'EASO.

que les coûts directement liés à la mise en œuvre des activités opérationnelles (par exemple, diffusion de matériel, transport, restauration, location de sites pour des activités en dehors des locaux de l'EASO ou des équipements techniques).

Titre 3 ⁽¹²⁾	Dépenses opérationnelles	6 416 000
Chapitre 31	Appui à la mise en place du RAEC	880 000
3101	Rapport annuel sur l'asile	150 000
3102	Alerte précoce et analyse de données	650 000
3103	Système de documentation et d'information	80 000
Chapitre 32	Appui à la coopération pratique des États membres	3 125 000
3201	Formations de l'EASO	1 500 000
3202	Processus de qualité ⁽¹³⁾	475 000
3203	Informations sur les pays d'origine	920 000
3204	Réinstallation et dimension extérieure	230 000
Chapitre 33	Soutien opérationnel	2 281 000
3301	Soutien opérationnel	2 281 000
Chapitre 34	Coopération avec les partenaires et les parties prenantes:	130 000
3401	Coopération avec les partenaires et les parties prenantes:	130 000

Toute nouvelle tâche assignée à l'EASO, telle que décidée par les institutions de l'UE, devra être dotée du financement et des ressources appropriées pour que l'Agence soit en mesure de l'exécuter efficacement.

⁽¹²⁾ Y compris les missions opérationnelles exécutées par le personnel de l'EASO.

⁽¹³⁾ Y compris les mineurs non accompagnés et la traite des êtres humains.

Liste des abréviations

AEAJ	Association des juges administratifs européens
AST	Équipe d'appui en matière d'asile
CDGSI	Conférence des directeurs généraux des services d'immigration
CEPOL	Collège européen de police
CFP	Cadre financier pluriannuel
CIG	Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations
COI	Informations sur les pays d'origine
DPA	Directive sur les procédures d'asile
EASO	Bureau européen d'appui en matière d'asile
EIGE	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
EPRA	European Platform of Reception Agencies (Plate-forme européenne des agences d'accueil)
EPS	Système d'alerte précoce et de préparation
eu-LISA	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
Eurojust	Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne
Europol	Office européen de police
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
Frontex	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne
GPS	Groupe pour la fourniture de statistiques
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IALN	Réseau juridique interagences
IARLJ	Association internationale des juges du droit des réfugiés
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
JAI	Justice et affaires intérieures
OEDT	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OLAF	Office européen de lutte antifraude
PCN	Points de contact nationaux
PPDR	Programmes de protection et de développement régional
PPPP	Plan pluriannuel en matière de politique du personnel
RAEC	Régime d'asile européen commun
REM	Réseau européen des migrations
RIA	Réserve d'intervention «asile»
SID	Système d'information et de documentation
SIG	Système d'information géographique
SMART	<i>Specific, Measureable, Achievable, Realistic, Time-bounded</i> (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels)
TEH	Traite des êtres humains
UE	Union européenne

Annexes

Liste indicative des contrats publics et engagements juridiques de l'EASO, en 2016

	Activité opérationnelle	Action telle que définie dans le programme de travail	Objet du contrat	Type de contrat	Valeur du contrat, en EUR	Période de lancement de la procédure d'adjudication/ de passation de marchés publics	Passation de marchés publics Procédure d'adjudication
1	Formation de l'EASO	Section 2.1	Analyse d'impact — recherche du programme de formation de l'EASO	Cadre/ direct, service	100 000,00	T1-T2	Appel ouvert
2	Formation de l'EASO	Section 2.1	Services de consultance pour la certification et l'accréditation	Contrat direct, service	60 000,00	T1-T4	Procédure négociée < 60 000 EUR
3	Formation de l'EASO	Section 2.1	Environnement du système de gestion de l'apprentissage et prestation de services liés	Contrats spécifiques, service	550 600,00	T1-T4	Contrat-cadre EASO/2015/322
4	Formation de l'EASO	Section 2.1	Experts externes pour les activités de formation	Contrat direct, service	26 100,00	T1-T3	Appel à manifestation d'intérêt EASO/2015/280
5	Formation de l'EASO	Section 2.1	Contrat relais d'hébergement des LMS (systèmes de gestion d'apprentissage) actuels	Contrat direct, service	1 000,00	T1	Procédure négociée < 15 000 EUR
6	Formation de l'EASO	Section 2.1	Pour les modules de formation sur la plateforme d'apprentissage en ligne	Contrats spécifiques, service	150 000,00	T1-T4	Contrat-cadre existant EASO/2014/224
7	Aide à la gestion de la qualité	Section 2.2	Services pour les outils pratiques	Contrat direct, service	15 000,00	T2	Procédure négociée < 15 000 EUR
8	Aide à la gestion de la qualité	Section 2.2	Organisation d'événements (lieu)	Contrats spécifiques, service	20 000,00	T1-T4	Futur contrat-cadre EASO/2015/271 pour l'organisation d'événements
9	Informations sur les pays d'origine	Section 2.3	Services de maintenance informatique, d'hébergement et de développement pour le portail des informations sur les pays d'origine	Contrats spécifiques, service	150 000,00	T1-T4	Contrat-cadre EASO/2013/101
10	Informations sur les pays d'origine	Section 2.3	Traduction et publications des rapports concernant les informations sur les pays d'origine	Contrats spécifiques, service	200 000,00	T1-T4	Accord de niveau de service (ANS) existant avec l'Office des publications/ le Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)
11	Programmes de formation, d'aide à la gestion de la qualité, spécifiques de l'EASO	Section 2.1, section 2.2, section 2.4	Traductions/Édition	Contrat direct, service	317 000,00	T1-T4	ANS existant avec l'Office des publications/le CdT

	Activité opérationnelle	Action telle que définie dans le programme de travail	Objet du contrat	Type de contrat	Valeur du contrat, en EUR	Période de lancement de la procédure d'adjudication/ de passation de marchés publics	Passation de marchés publics Procédure d'adjudication
12	Programmes de formation, d'aide à la gestion de la qualité, spécifiques de l'EASO	Sections 2.1, 2.2, 2.4	Publications	Contrat direct, service	110 000,00	T1-T4	ANS existant avec l'Office des publications/le CdT
13	Programmes de formation, d'aide à la gestion de la qualité, spécifiques de l'EASO	Sections 2.1, 2.2, 2.4	Restauration	Contrats spécifiques, service	35 000,00	T1-T4	Contrat-cadre existant EASO/2013/113 pour la restauration
14	Soutien opérationnel	Section 3.1	Frais de voyage et de location de voiture des experts	Contrats spécifiques, service	150 000,00	T1-T4	Contrat-cadre interinstitutionnel PMO2/ PR/2013/001
15	Soutien opérationnel	Section 3.1	Services de transport	Contrats spécifiques, service	30 000,00	T1-T4	Procédure négociée < 60 000 EUR
16	Soutien opérationnel	Section 3.1	Fourniture d'équipement pour soutien opérationnel	Contrat-cadre, service	200 000,00	T1-T4	Procédure ouverte
17	Soutien opérationnel	Section 3.1	Prestation de services de communication	Contrat direct, service	15 000,00	T1-T2	Procédure négociée < 15 000 EUR
18	Soutien opérationnel	Section 3.1	Services d'interprétation	Contrats spécifiques, service	100 000,00	T1-T4	Futur contrat-cadre EASO/2015/257 pour l'interprétation
19	Soutien opérationnel	Section 3.1	Location d'installations pour les opérations	Contrat direct, service	50 000,00	T1-T4	Procédure négociée < 60 000 EUR
20	Réserve d'intervention «asile»	Section 3.2	Prestation de services pour le développement du système RIA	Contrats spécifiques, service	75 000,00	T1-T2	Contrat-cadre interinstitutionnel DGIT
21	Liste des langues disponibles	Section 3.3	Fourniture d'équipement et de services pour la solution technique pilote «liste de langues disponibles» (LAL)	Contrat direct, service/ fournitures	15 000,00	T2-T4	Procédure négociée < 15 000 EUR
22	Solutions techniques	Section 3.5	Services d'organisateur/ animateur d'événements	Contrat direct, service	15 000,00	T1-T2	Procédure négociée < 15 000 EUR
23	Solutions techniques	Section 3.5	Équipement audiovisuel	Contrat direct, service	30 000,00	T1-T2	Procédure négociée < 60 000 EUR
24	Solutions techniques	Section 3.5	Fourniture d'équipement — solutions techniques	Contrat-cadre, service	15 000,00	T1-T4	Procédure négociée < 15 000 EUR
25	Solutions techniques	Section 3.5	Prestation de services de consultance pour solutions techniques	Contrat direct, service	15 000,00	T1-T4	Procédure négociée < 15 000 EUR
26	Solutions techniques	Section 3.5	Fourniture de soutien aux pays de l' UE+ pour le développement de solutions concrètes pour les systèmes d'asile et d'accueil	Contrat-cadre, service	100 000,00	T1-T4	Procédure ouverte
27	Accueil	Section 3.6	Location d'installations	Contrat direct, service	20 000,00	T1-T4	Procédure négociée < 60 000 EUR

	Activité opérationnelle	Action telle que définie dans le programme de travail	Objet du contrat	Type de contrat	Valeur du contrat, en EUR	Période de lancement de la procédure d'adjudication/ de passation de marchés publics	Passation de marchés publics Procédure d'adjudication
28	Système de documentation et d'information	Section 4.1	Licences de logiciels et formation/maintenance	Contrats spécifiques, service	10 000,00	T2	Contrat-cadre interinstitutionnel
29	Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE	Section 4.2	Traduction et publications du rapport annuel	Contrats spécifiques, service	130 000,00	T3	ANS existant avec l'Office des publications/le CdT
30	Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE	Section 4.2	Événement pour le lancement du rapport annuel de l'EASO	Contrats spécifiques, service	30 000,00	T3	Futur contrat-cadre EASO/2015/271 pour l'organisation d'événements
31	Système d'alerte précoce et de préparation	Section 4.3	Lot 3 du programme de recherche	Contrat direct, service	100 000,00	T2	Procédure ouverte
32	Système d'alerte précoce et de préparation	Section 4.3	Lot 4 du programme de recherche	Contrat direct, service	300 000,00	T4	Procédure ouverte
33	Système d'alerte précoce et de préparation	Section 4.3	Rapports de renseignements nationaux	Contrat direct, service	100 000,00	T2	Procédure ouverte
34	Système d'alerte précoce et de préparation	Section 4.3	Licences de logiciels et formation/maintenance	Contrats spécifiques, service	100 000,00	T3	Contrat-cadre interinstitutionnel
35	Aide aux pays tiers	Section 5.1	Services de transport	Contrat direct, service	10 000,00	T1-T4	Procédure négociée < 15 000 EUR
36	Aide aux pays tiers	Section 5.1	Prestation de services de consultance (évaluation des besoins et outils)	Contrats spécifiques, service	30 000,00	T1-T4	Procédure négociée < 60 000 EUR
37	Projet IEVP	Section 5.1	Vidéo sur la visibilité de l'IEVP	Contrat direct, service	5 000,00	T1	Procédure négociée < 15 000 EUR
38	Projet IEVP	Section 5.1	Marchandisage IEVP	Contrat direct, service	3 000,00	T1	Procédure négociée < 15 000 EUR
39	Soutien opérationnel de l'EASO, réserve d'intervention en matière d'asile, liste des langues disponibles, solutions techniques, accueil, relocalisation, retour et intégration, réseau de Dublin, soutien aux pays tiers, réinstallation	Sections 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 5.1, 5.2	Services de restauration	Contrats spécifiques, service	60 000,00	T1-T4	Contrat-cadre existant EASO/2013/113 pour la restauration

	Activité opérationnelle	Action telle que définie dans le programme de travail	Objet du contrat	Type de contrat	Valeur du contrat, en EUR	Période de lancement de la procédure d'adjudication/ de passation de marchés publics	Passation de marchés publics Procédure d'adjudication
40	Soutien opérationnel de l'EASO, réserve d'intervention en matière d'asile, liste des langues disponibles, solutions techniques, accueil, relocalisation, retour et intégration, réseau de Dublin, soutien aux pays tiers, réinstallation	Sections 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 5.1, 5.2	Organisation d'événements	Contrat, service spécifique	458 000,00	T1-T4	Futur contrat-cadre EASO/2015/271 pour l'organisation d'événements
41	Soutien opérationnel de l'EASO, réserve d'intervention en matière d'asile, liste des langues disponibles, solutions techniques, accueil, relocalisation, retour et intégration, réseau de Dublin, soutien aux pays tiers, réinstallation	Sections 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 5.1, 5.2	Logement à Malte	Contrats spécifiques, service	10 000,00	T1-T4	Contrat-cadre existant EASO/2013/116 pour l'hébergement
42	Soutien opérationnel de l'EASO, réserve d'intervention en matière d'asile, retour et intégration, soutien aux pays tiers, réinstallation	Sections 3.1, 3.2, 3.7, 5.1, 5.2	Traduction et publications	ANS existant avec l'Office des publications/ le CdT	260 000,00	T1-T4	ANS existant avec l'Office des publications/le CdT
43	Soutien opérationnel de l'EASO, réserve d'intervention en matière d'asile, liste des langues disponibles, solutions techniques, soutien aux pays tiers, réinstallation	Sections 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 5.1, 5.2	Fourniture d'experts privés rémunérés	Contrat direct, service	107 000,00	T1-T4	Appel à manifestation d'intérêt EASO/2015/280

Liste des publications et traductions de l'EASO, en 2016

	Publication	Nombre de langues
1	Programme de travail 2017	24
2	Rapport d'activité annuel de l'EASO	24
3	Budget de l'EASO	24
4	Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE	5
5	Rapport de formation annuel	1
6	Au moins 2 manuels de formation de l'EASO	1
7	Au moins 2 outils pratiques de l'EASO	18
8	Rapports thématiques sur la matrice de qualité de l'EASO	1
9	Chapitres du programme pour les membres des juridictions	5
10	Au moins trois rapports ou produits concernant les informations sur les pays d'origine	5

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

BZ-AC-15-001-FR-N



Office des publications

ISBN 978-92-9243-557-8
doi:10.2847/3274